



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input style="width: 90%;" type="text" value="20/12/2021"/>	Dossier complet le : <input style="width: 90%;" type="text" value="20/12/2021"/>	N° d'enregistrement : <input style="width: 90%;" type="text" value="2021-12005"/>

1. Intitulé du projet
PS OEYREGAVE (déplacement du poste de sectionnement de gaz situé en zone inondable sur la commune d'Oeyregave - 40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="TEREGA"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="M. DIAS Alberto (Responsable projets - DPI)"/>
RCS / SIRET <input style="width: 150px;" type="text" value="09558084100617"/> Forme juridique <input style="width: 150px;" type="text" value="Société Anonyme"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
37. Canalisations de transport de gaz inflammables, nocifs ou toxiques, et de dioxyde de carbone en vue de son stockage géologique.	37. Produit du diamètre extérieur par la longueur = 440 m2 Longueur cumulée des canalisations= 2,16 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste :

- au déplacement du poste de sectionnement (PS) existant d'Oeyregave hors de la zone inondable (construction d'un nouveau poste PS sur un nouveau site)
- au raccordement de 3 canalisations (DN300, DN80, DN250) au nouveau poste
- au démantèlement du poste existant et la mise à l'arrêt des portions des canalisations abandonnées (à minima la canalisation DN250 sera déposée sur environ 300 m.)

4.2 Objectifs du projet

Le poste de sectionnement d'Oeyregave existant, inscrit en zone inondable, est régulièrement soumis à des crues des Gaves Réunis. Pour des raisons de sécurité industrielle, ce poste doit être déplacé.

Le site d'implantation du nouveau poste projeté est situé en dehors de la zone inondable visée par le Plan de prévention du risque inondation. Il s'agit d'une zone de dépôt de matériels et matériaux de travaux publics, avec divers remblais, appartenant à VINCI Autoroutes.

Le choix du site a été fait sur la base d'une étude conceptuelle (SURVEY, 2021), d'un pré-diagnostic faune-flore (GEREA, 2021) et d'une étude faune-flore (GRENA Consultant, 2021).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1 - Défrichage d'environ 2300 m² (au droit des nouvelles canalisations, autour du poste pour la sécurité incendie) et au-delà de l'emprise, éêtatement de certains arbres > 10 m autour du poste de sectionnement (1310 m²)

2 - Pose en parallèle de 3 canalisations de transport de gaz enterrées (prof. 1 m. min au dessus de la génératrice supérieure) sur une longueur cumulée de 2,16 km (env. 825 m + 830 m + 500 m). Le projet prévoit la traversée :

- de la RD n°19 , de l'A641 et de la route communale d'Oeyregave, de divers fossés agricoles et routiers
- de parcelles agricoles cultivées pour le maïs
- du cours d'eau de l'Arriou

Travaux prévus : ouverture des emprises de chantier, décapage de la terre végétale, aménagement d'un franchissement cours d'eau, pose des tubes, soudures, ouverture de tranchée avec tri des terres, pose de la canalisation, travaux à ciel ouvert en cours d'eau (-1,50 m min. sous le lit mineur) avec mesures environnementales, remise en état des terrains.

3 - Création du nouveau poste de sectionnement. Emprise d'env. 2300 m² (surf. globale : poste et installations annexes hors parking). Les travaux prévoient des terrassements pour aménagement du poste, la construction du poste, la pose des canalisations et la pose de clôtures et l'aménagement d'un parking.

4- Démantèlement du poste de sectionnement actuel et mise en arrêt définitif d'exploitation des canalisations.

Date début de travaux prévisionnelle : 2ème et 3ème trimestre 2024. Durée des travaux environ 4 à 6 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en service prévue en aout/septembre 2024.

Activité de maintenance et surveillance du poste de sectionnement et des canalisations.

Entretien des espaces rivulaires du poste : débroussaillage essentiellement (sans utilisation de phytosanitaire).

Entretien des servitudes non sylvandi et non aedificandi (largeur 3 X 10 = 30 m) par coupe annuelle de la végétation (maintenue au stade herbacée). Aucune entretien en zone agricole.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'Autorisation de Construire et d'Exploiter (DACE) comprenant une étude environnementale (pièce n°6).

Cette pièce comprendra :

- Déclaration / autorisation Loi sur l'eau : probable (1110 D; 3120 D; 3150 D ; 3220 D temporaire)
- Évaluation incidence NATURA 2000 (cours d'eau inscrit en site Directive Habitats)
- Demande de défrichement (surface 0,2 à 0,3 ha rattachée à un massif forestier)
- Dossier dérogatoire espèces protégées (probable pour le lotier hispide et l'agrion de mercure)

Autre dossier possible : Mise en compatibilité du document d'urbanisme (Zone N avec élément du paysage protégé CU).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du poste totale :	?? m2 (hors parking)
Longueur cumulée des canalisations :	2,16 km
Longueur / largeur des emprises travaux :	???
Profondeur de fouille :	env. 1,50 m/TN
Durée du chantier approx.	6 à 8 mois
Surface défrichée :	Évaluation approx. 0,2 à 0,3 ha
Largeur servitude 2 canalisations en exploitation	9 m
Largeur servitude 3 canalisations en exploitation	12 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Tout le projet est réalisé sur la commune d'Oeyregave.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 0 6' 3 3 " 59 Lat. 4 3° 3 2' 0 6" 12

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 0 6' 1 7 " 27 Lat. 4 3° 3 1' 5 2" 52

Communes traversées :

Oeyregave (40)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet évitera les principales zones humides identifiées dans le cadre de l'étude faune-flore et traverse quelques habitats humides de type mégaphorbiaies de bordure de cours d'eau.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques Inondation PPRI approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit : Gave de Pau et d'Oloron (SIN0000265)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse le ruisseau de l'Arriou (Arthous) inscrit en zone NATURA 2000 (Directive Habitats) " Le Gave de Pau" (n°FR7200791)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : - prélèvement d'eau par pompage en fond de fouille pour rabattement (localisé et temporaire) de la nappe alluviale (nappe d'accompagnement). Le projet prévoit d'installer des piézomètres et de réaliser des essais de perméabilité pour connaître et évaluer les débits d'exhaures liés à la pose des canalisations - prélèvement pour réalisation des épreuves hydrauliques. En phase exploitation : aucun prélèvement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : La pose de canalisation nécessite un rabattement localisé de nappe à chaque tranchée avec pour effet une modification temporaire du niveau de nappe. La distance d'influence du rabattement sera estimée après connaissance de la piézométrie du site et de la perméabilité des terrains (elle est généralement d'une dizaine de mètres). Les incidences sur la nappe souterraine seront temporaires : 2 à 3 jours lors de la réalisation de chaque fouille et lors la pose de canalisations, 4 à 8 jours lors des travaux en cours d'eau. En phase exploitation : aucun drainage, aucune modification.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier : - après pose des canalisations et remblaiement des fouilles ou lors de la création du poste de sectionnement (notamment en remblais actuels), des terres excédentaires peuvent subsister. Elles sont évacuées et à ce jour le volume et la destination des terres ne sont pas connus. - matériaux de démantèlement des installations.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques besoins en sables/graviers et calcaires pour le lit de pose des canalisations et la création du poste de sectionnement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TEREGA a missionné auprès de GRENA Consultant une étude faune-flore de mars à novembre 2021. Les incidences restantes (après évitement) sont : - dégradation temporaire d'une section de cours d'eau avec milieux aquatiques et mégaphorbiaies (intérêt communautaire), agrion de mercure (espèce protégée) et faune piscicole (inventaire en cours). - dégradation temporaire de fossés avec milieux aquatiques et communauté à Sparganium, saulaie (en fossé) et reproduction possible d'amphibiens, - incidences temporaires sur une station de Lotus hispidus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cours d'eau de l'Arriou classé en site NATURA 2000. Le projet est susceptible d'avoir des incidences (temporaires) sur : - Cours d'eau et herbiers aquatiques des eaux douces courantes - Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces - Agrion de mercure (espèce d'int. communautaire).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations sont enterrées et après pose, les terrains sont restaurés et peuvent être exploités pour l'agriculture (maïs). Les surfaces de l'ancien poste sont restituées en surface agricole exploitable. Le site d'implantation du nouveau poste est situé dans une zone de dépôt de matériels et de matériaux de travaux publics (présence de remblais) appartenant à VINCI Autoroutes. Cette zone de dépôt existant est situé en limite de massif forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque transport de matière dangereuse (canalisation de transport de gaz)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon DICRIM (Oeyregave) : Risque tempête Risque sismique. Aléa retrait-gonflement des argiles Feux de forêt Risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : augmentation des déplacements localement par les entreprises. En phase d'exploitation : les déplacements seront identiques à ceux existants actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit limité au fonctionnement du poste de sectionnement : bruit occasionnel et faible.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz à l'atmosphère lors des phases particulières d'exploitation (maintenance ou mise en sécurité en cas d'accident sur le réseau). Odeur limitée au gaz naturel. Rejets identiques à la situation actuelle (du poste existant)</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations possibles, limitées et peu fréquentes lors des travaux (terrassement) de pose des canalisations et lors de la création du poste.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le poste n'est pas éclairé en permanence.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz à l'atmosphère lors des phases particulières d'exploitation (maintenance ou mise en sécurité en cas d'accident sur le réseau). Rejets identiques à la situation actuelle (du poste existant)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Quelques déchets en phase travaux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inscrit : - dans une zone N du PLU comprenant des "éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151.23 du code de l'urbanisme". - dans un site inscrit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet restitue les espaces agricoles après la réalisation du chantier et la remise en état des terrains.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesure d'évitement :

- Coupe des arbres situés au droit du futur poste de sectionnement en période de moindre impact pour la faune (entre septembre et février).

Mesures de réduction en phase travaux :

- Tri des terres et remise en état après le chantier.

- Définition de protocoles de lutte contre le risque de pollution accidentelle pendant la phase de chantier.

- Définition des modalités de construction adaptées au cours d'eau (pêche de sauvegarde, by-pass des eaux,...)

- Mettre en défens, baliser les zones écologiques sensibles et notamment les milieux aquatiques à préserver pendant toute la durée du chantier.

- Réalisation des travaux de pose des canalisations pendant la période de basses eaux (pour réduire le rabattement de nappe)-

- Mise en jauge temporaire du lotier hispide (restauration sur le site après la fin des travaux)

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- Définition d'un projet d'aménagement des talus du poste à l'interface avec la zone humide.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : Cerfa n°14734
Annexe 2 : Cartes de localisation
Annexe 3 : Localisation de la zone d'implantation du projet (extrait de l'étude faune-flore)
Annexe 4 : Plan projet.
Annexe 5 : Reportage photographique (Document Survey, 2021)
Annexe 6 : Carte des zonages environnementaux (extrait de l'étude faune-flore)
Annexe 7 (complémentaire) : Etude faune-flore (GRENA Consultant, 2021)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PAU

le,

20/12/2021

Signature



Annexe 2 : Localisation du projet

2.1 Installations existantes au 1:25000

2.2 Localisation de la zone du projet

2.3 Installations projetées sur fond photographies aériennes

2.1

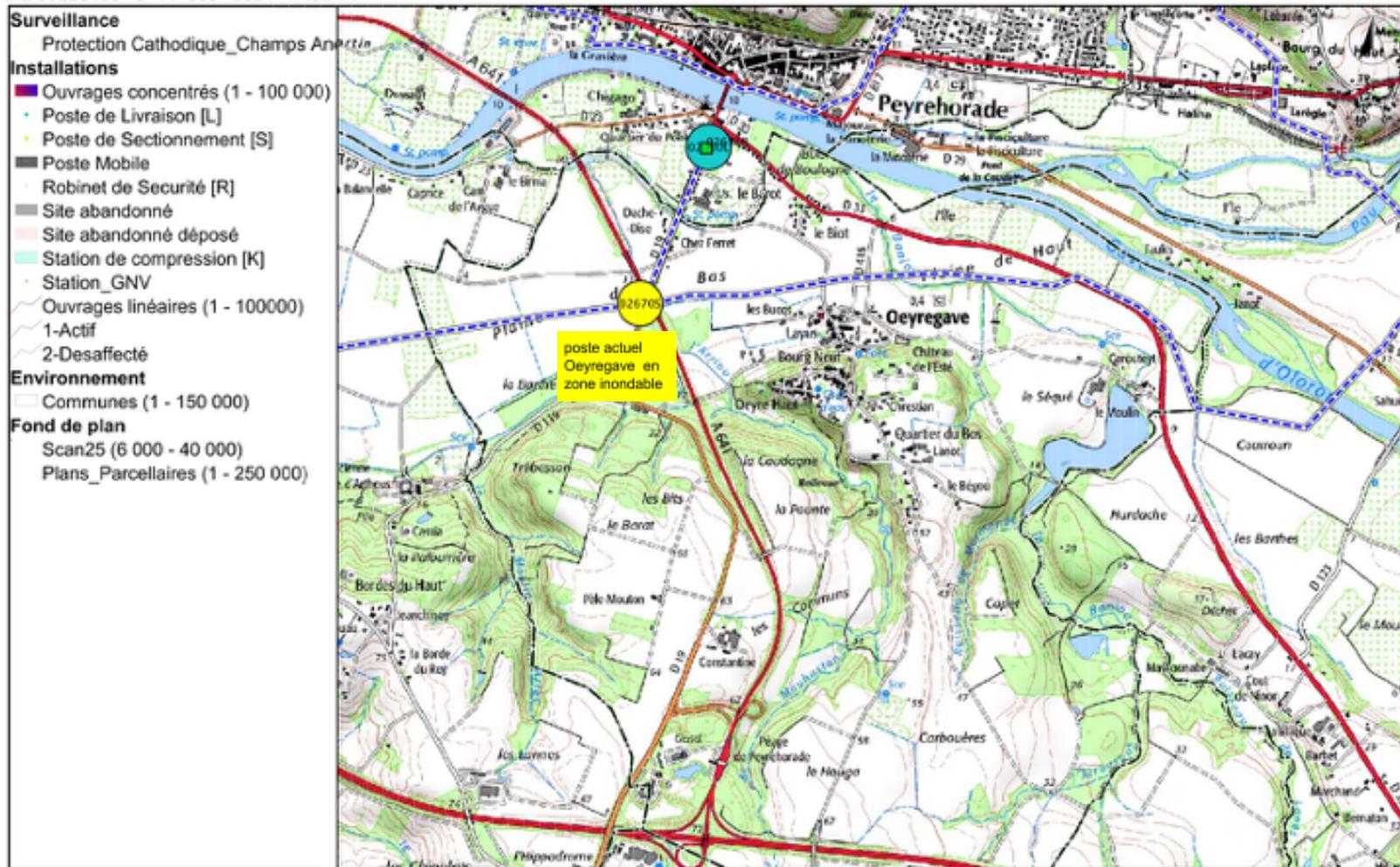


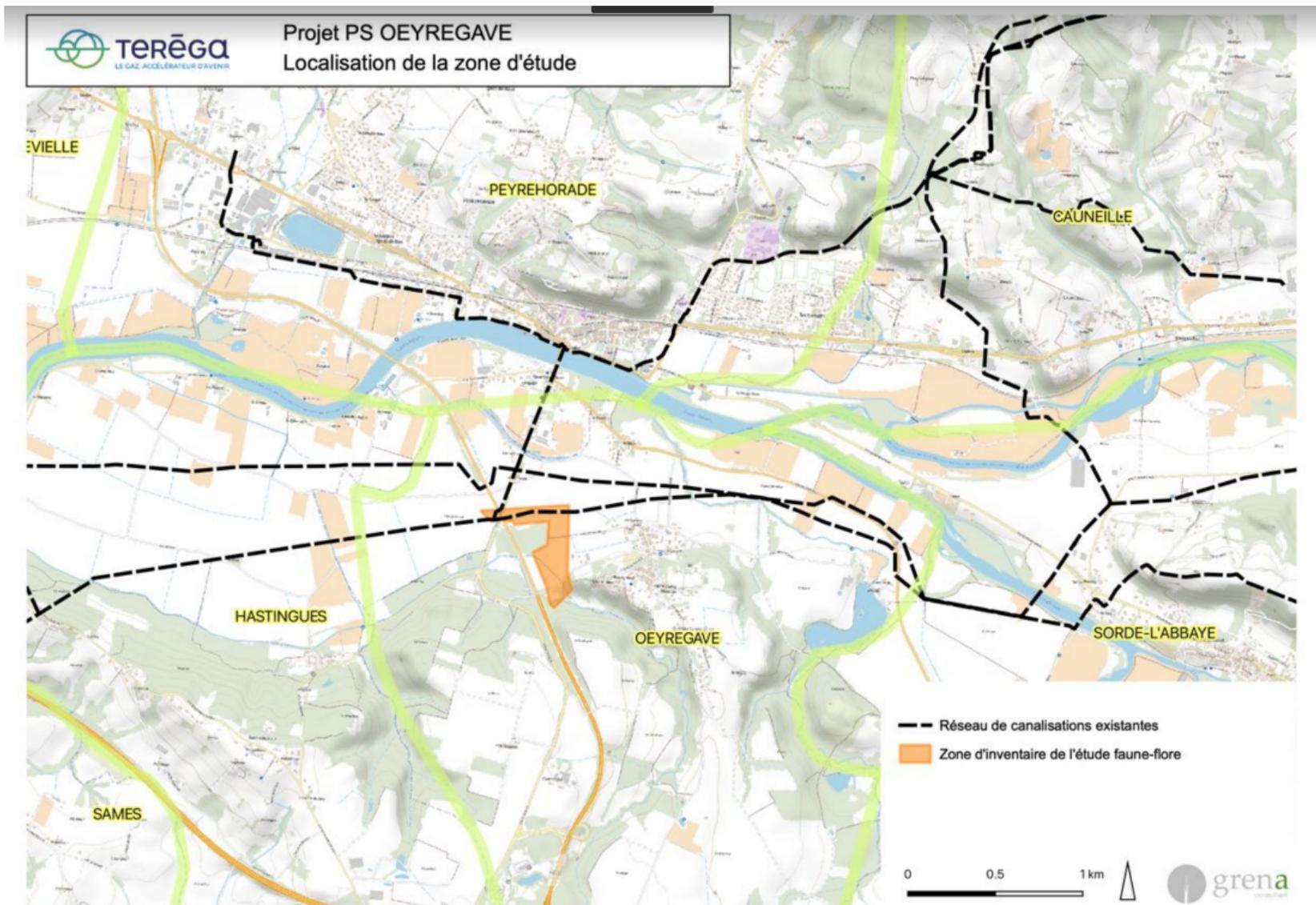
SIEJ0226128 le 14 déc. 2021 11:02:11

0 234,3768,7703,11 m

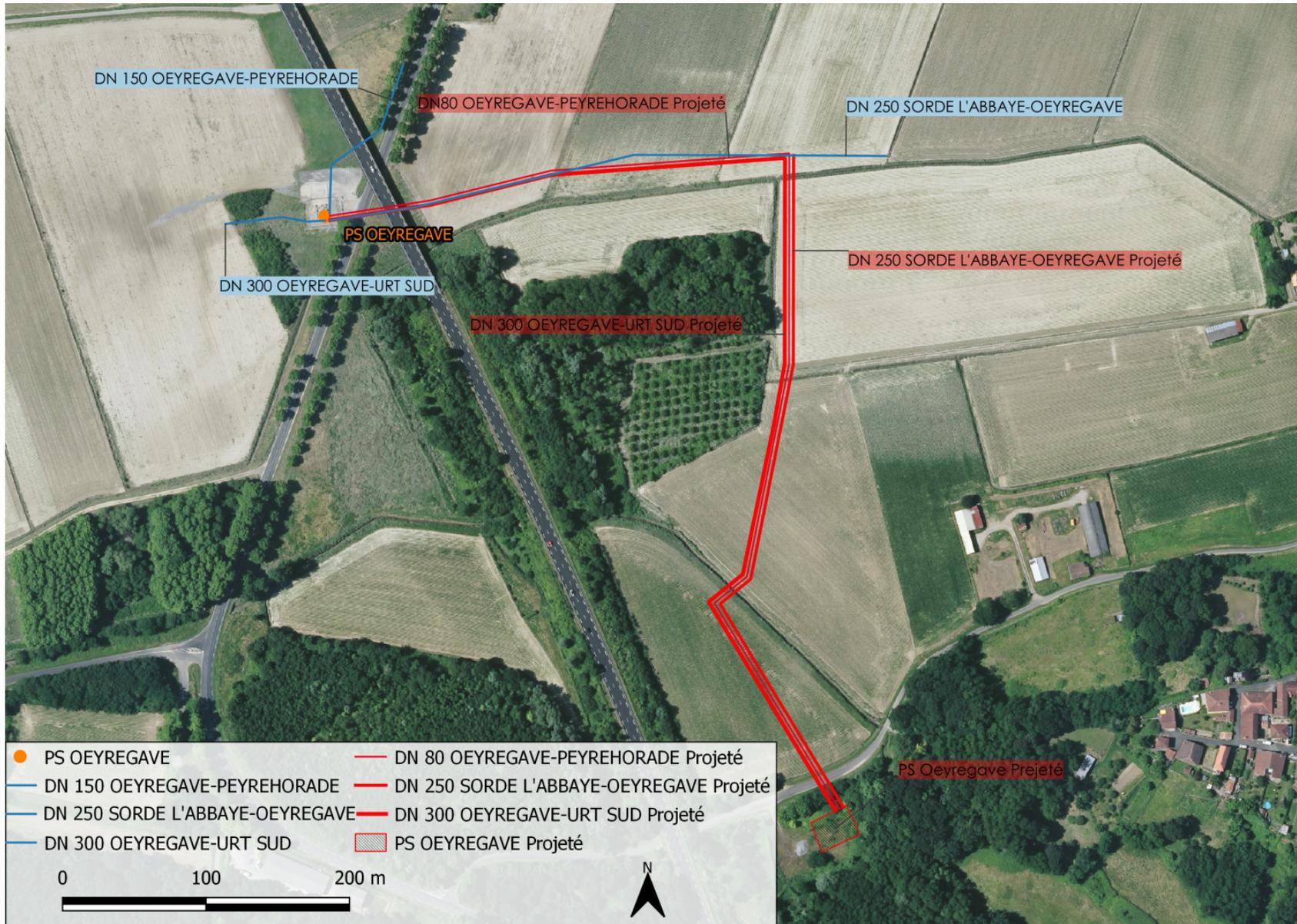
1cm = 234.37 m

Echelle : 1: 23 437

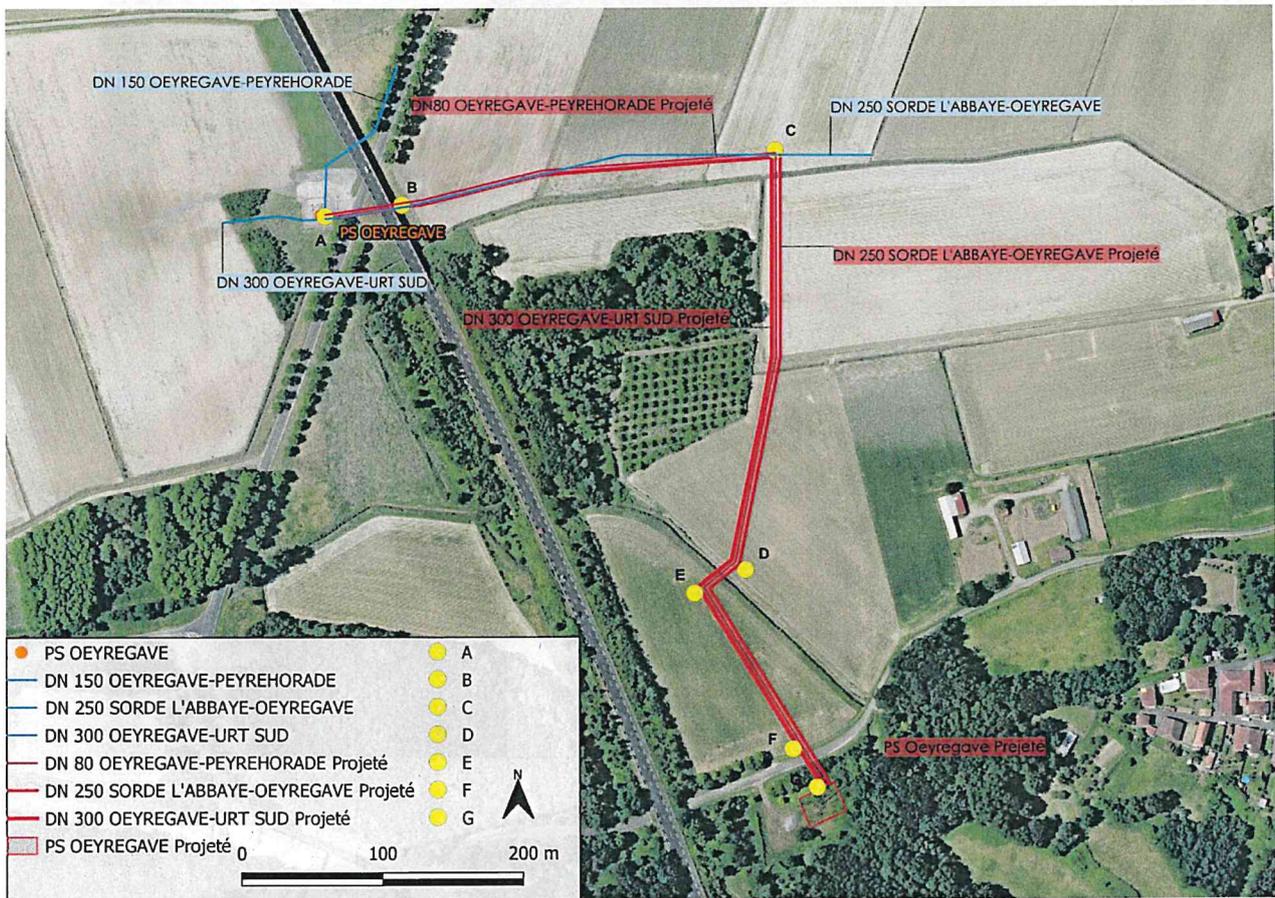




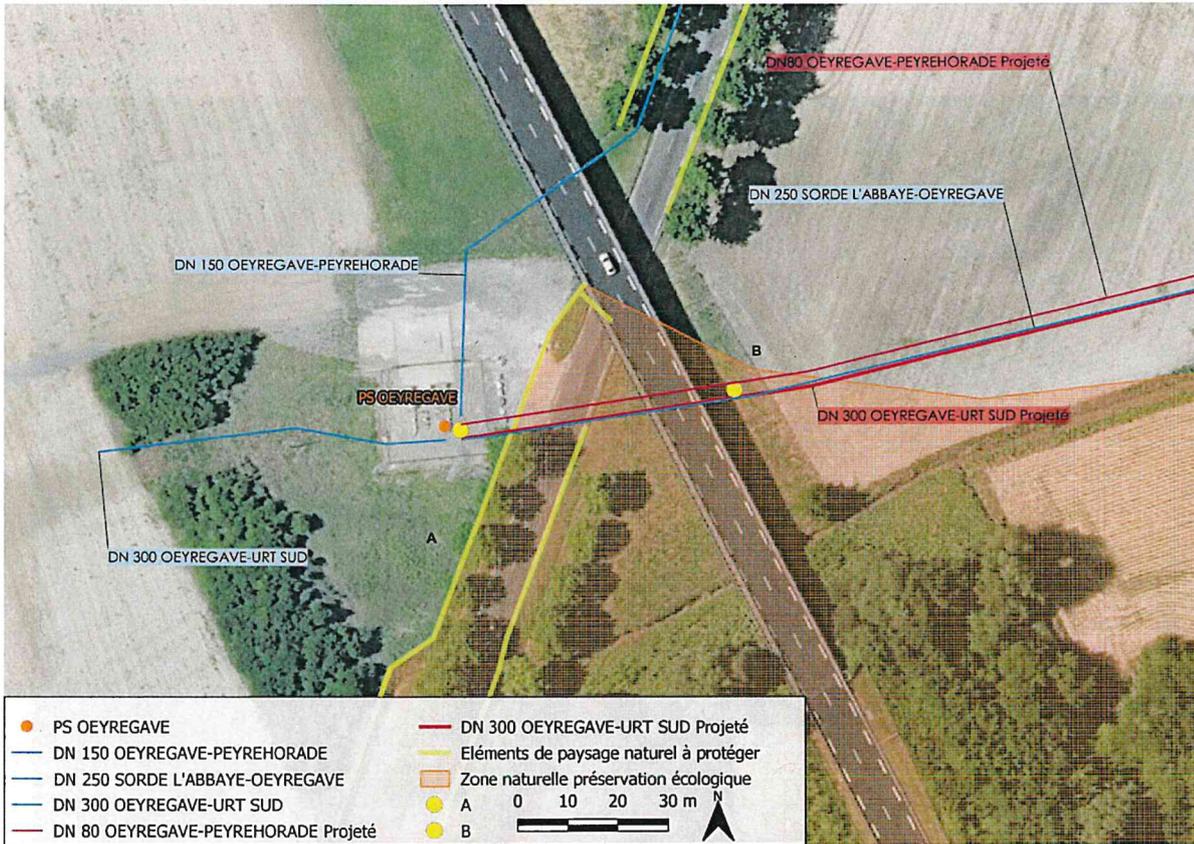
2.3



Annexe 3 : photos du tracé des canalisations (source : Survey)



Tronçon A-B (départ PS existant)

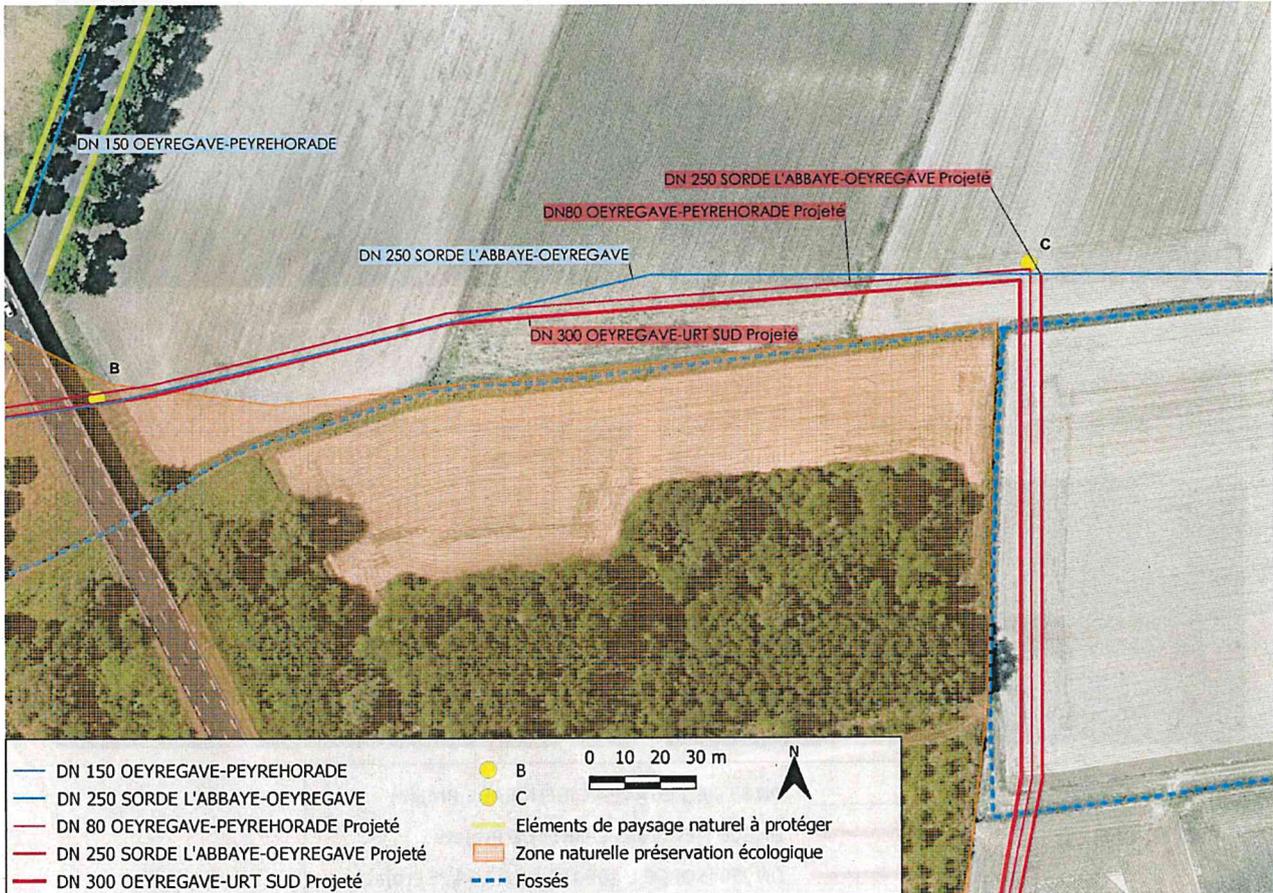


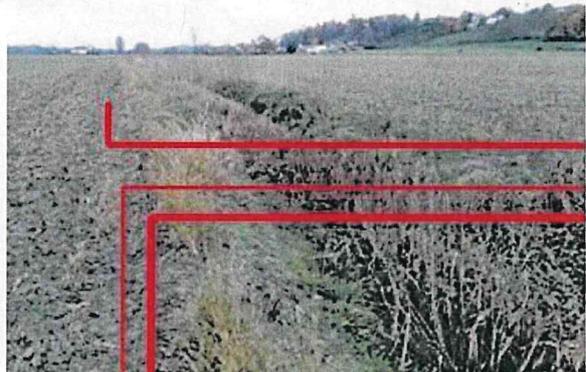
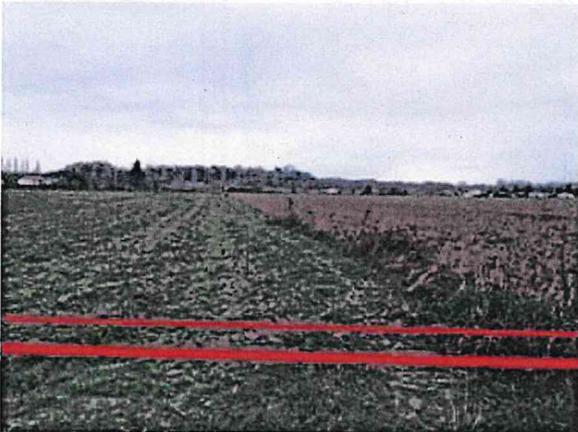
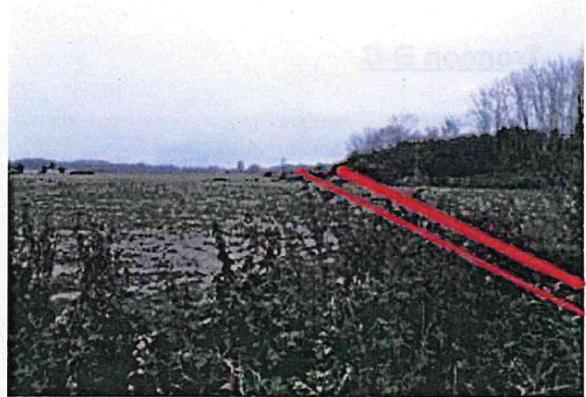
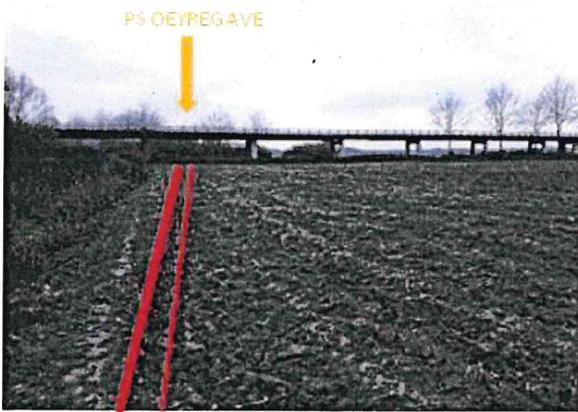
— DN 80 OEYREGAVE-PEYREHORADE Projeté
— DN 300 OEYREGAVE-URT SUD Projeté



— DN 80 OEYREGAVE-PEYREHORADE Projeté
— DN 300 OEYREGAVE-URT SUD Projeté

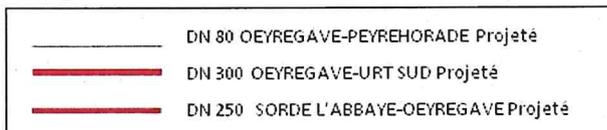
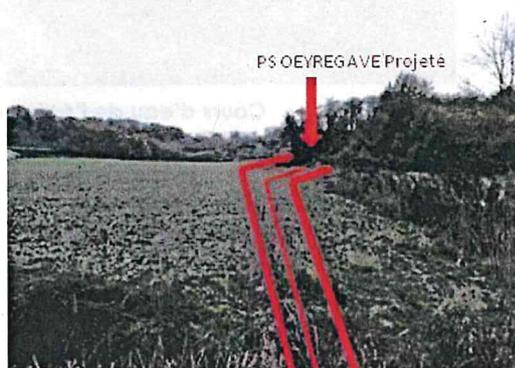
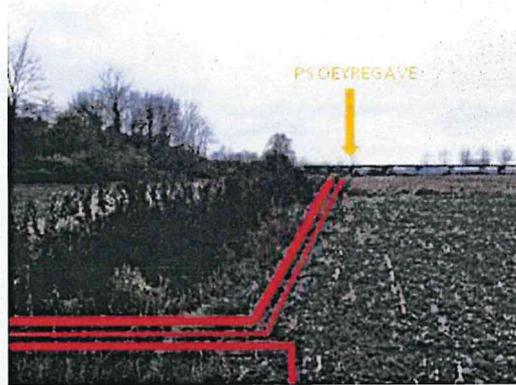
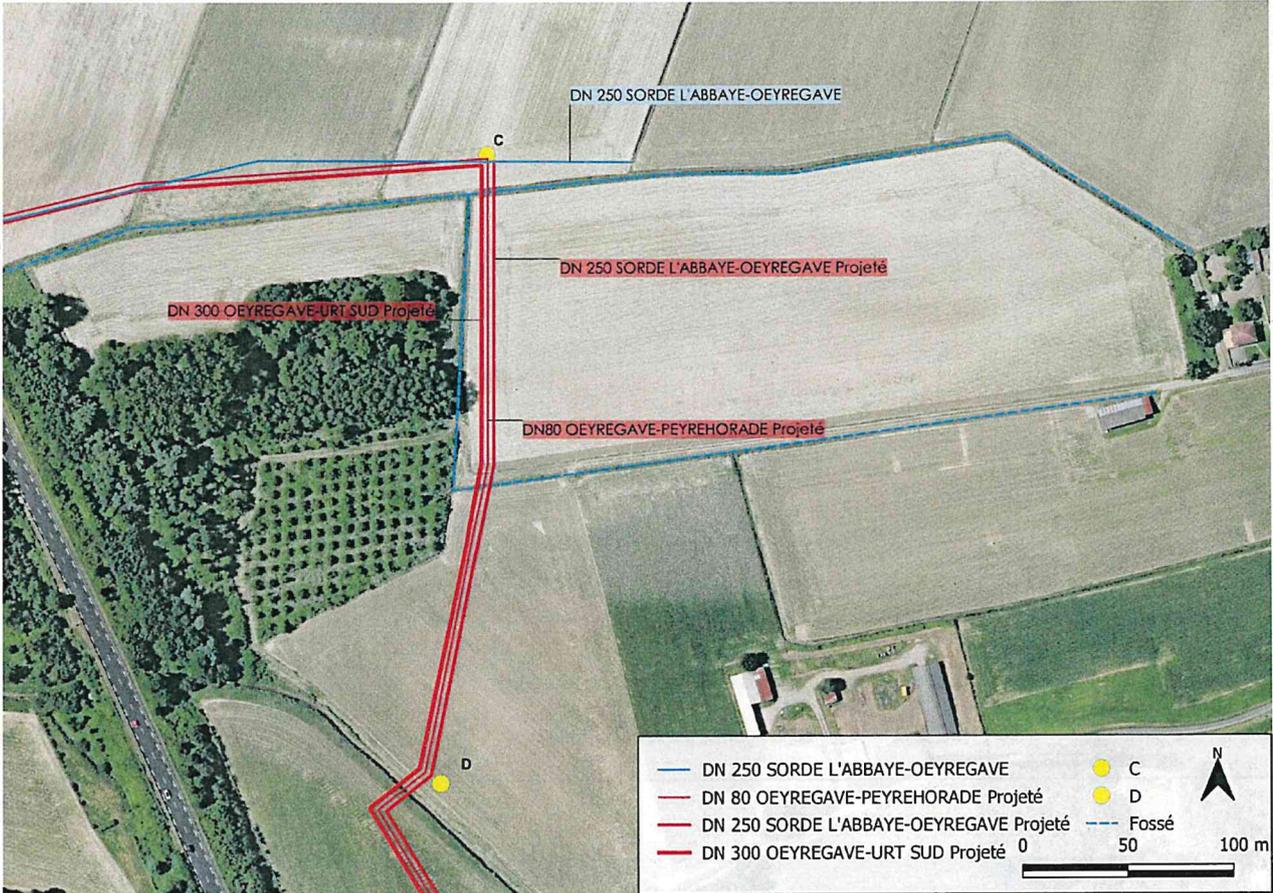
Tronçon B-C





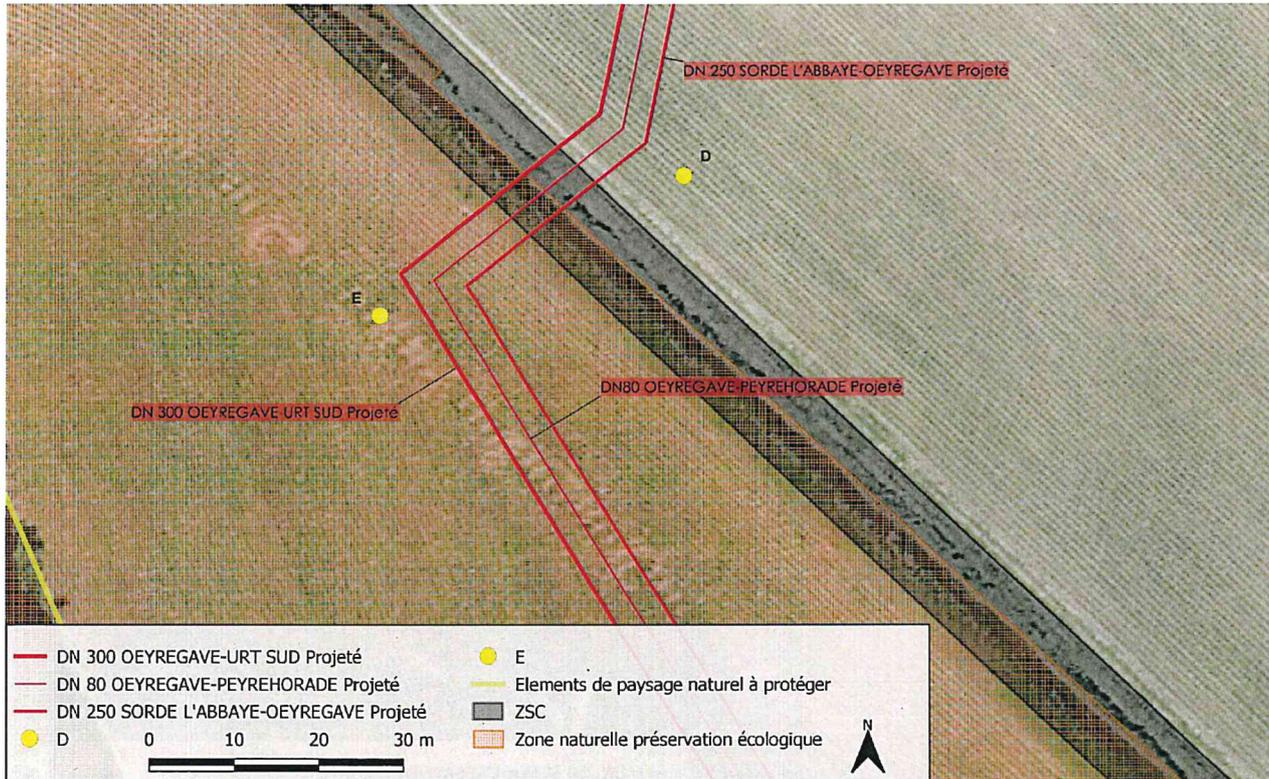
	DN 80 OEYREGAVE-PEYREHORADE Projeté
	DN 300 OEYREGAVE-URT SUD Projeté
	DN 250 SORDE L'ABBAYE-OEYREGAVE Projeté

Tronçon C-D



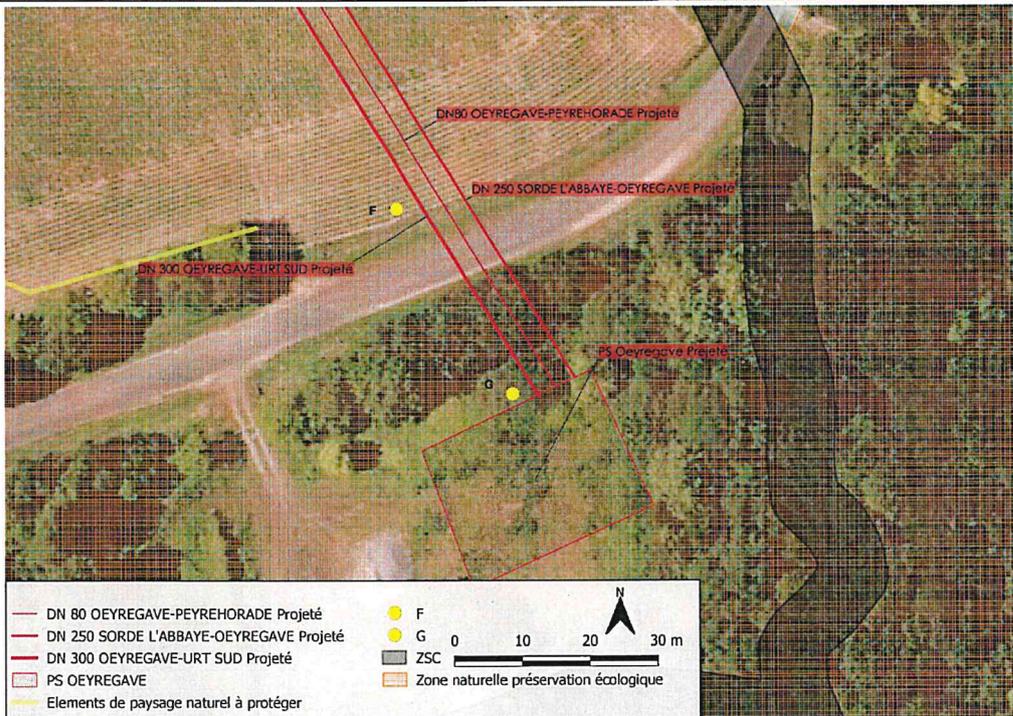
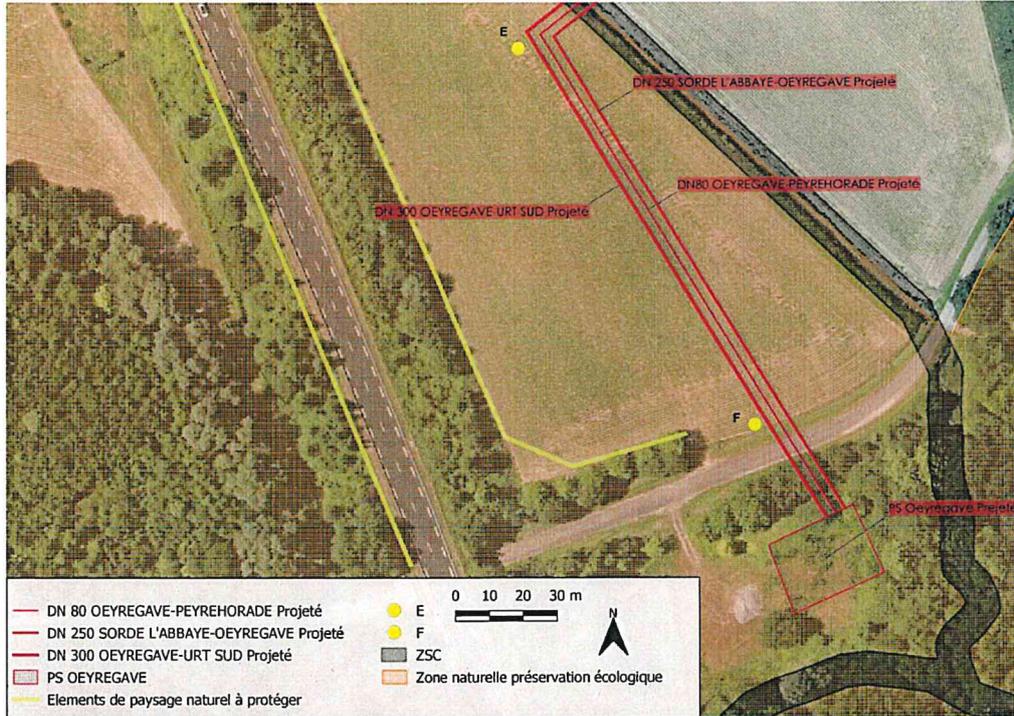
Tronçon D-E (franchissement du ruisseau de l'Arriou)

Parceprojet



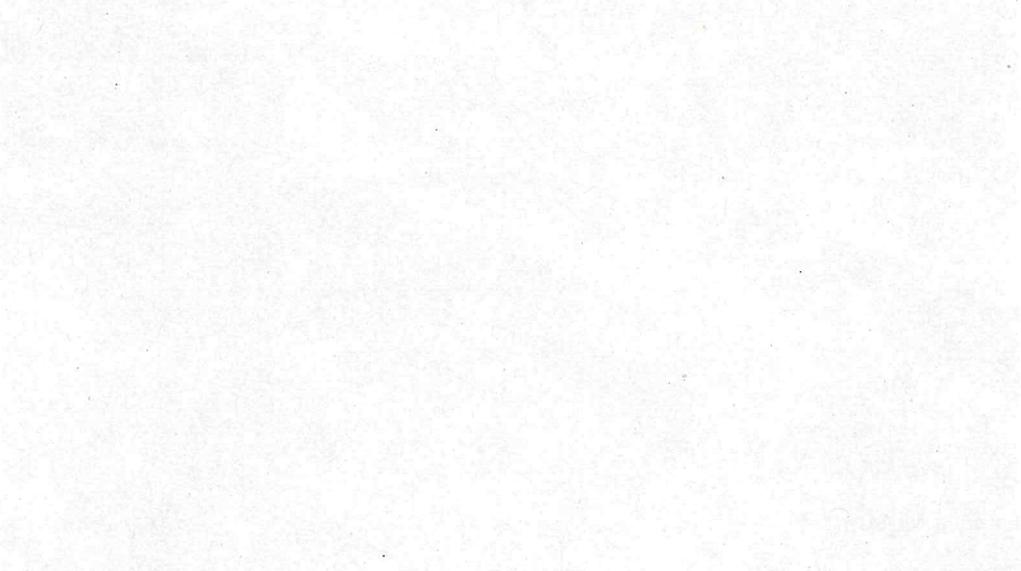
Cours d'eau de l'Arriou au droit du franchissement

Tronçons E-F et F-G (arrivée nouveau PS)





Google



Google

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation du nouveau poste
(photographies GRENA Consultant, 2021)

Photos prises sur site :

Ref. A





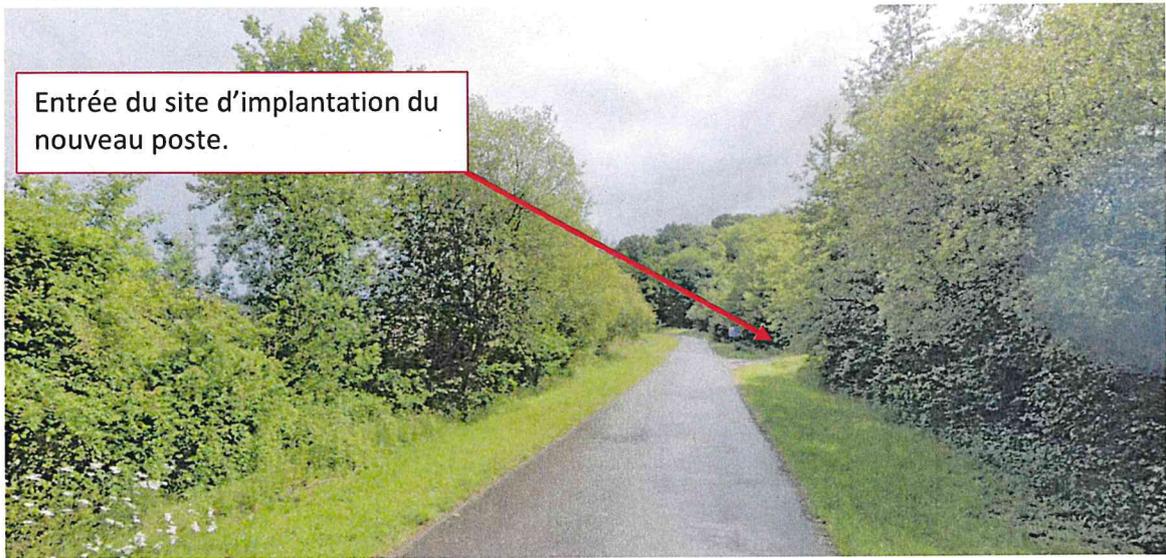
Photo du site depuis la route communale d'Oeyregave (extrait Google Map) :

Ref. B :

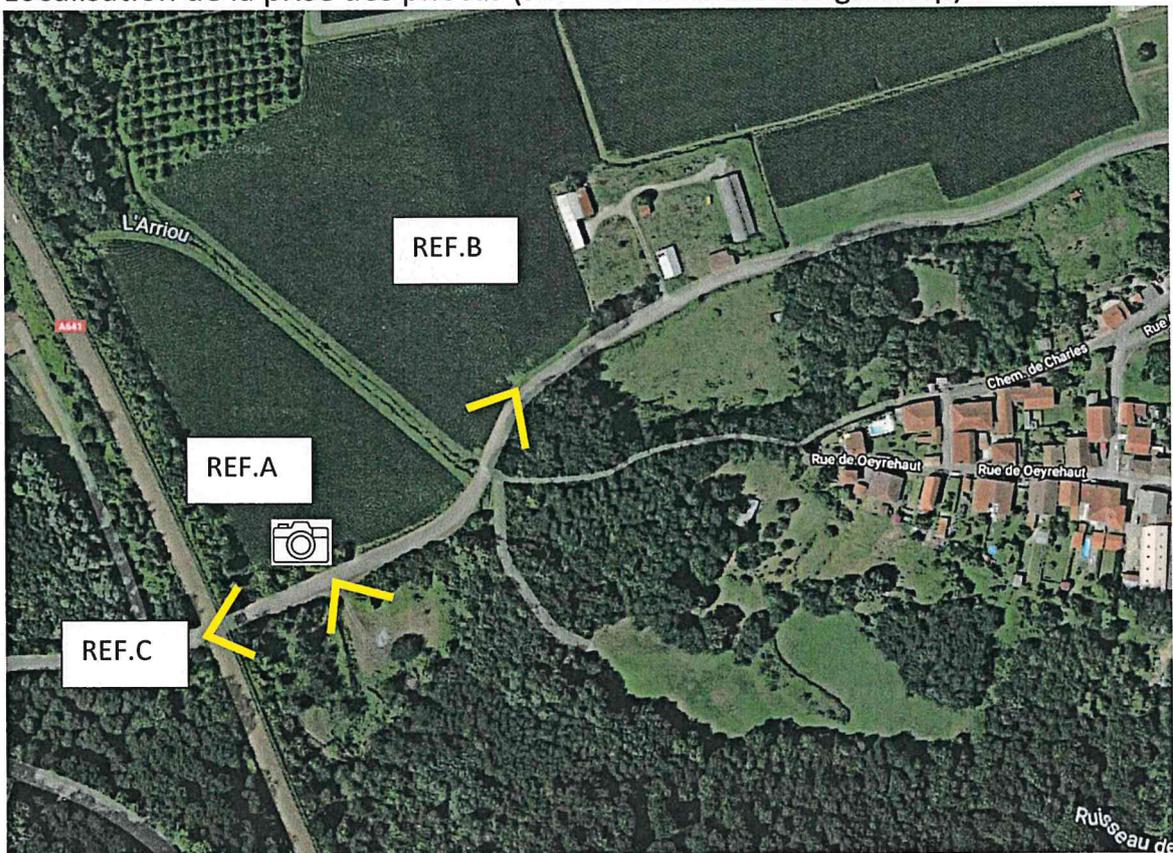


Entrée du site d'implantation du nouveau poste.

Ref. C :



Localisation de la prise des photos (sur vue aérienne Google Map) :



LEGENDE

- PS OYREGAVE EXISTANT
- DN 150 OYREGAVE-PEYREHORADE
- DN 250 SORDE L'ABBAYE-OYREGAVE
- DN 300 OYREGAVE-URT SUD
- DN 80 OYREGAVE-PEYREHORADE Projeté
- DN 250 SORDE L'ABBAYE-OYREGAVE Projeté
- DN 300 OYREGAVE-URT SUD Projeté
- NOUVEAU PS OYREGAVE

A 641

Rte dep 19

Rte Communale

Eléments de paysage naturel a proteger

Ruisseau

ZSC

Site inscrit Gaves Pau Oloron

Zone naturelle préservation écologique

Massif Forestier

Fossé

PPRI

0 50 100 150 m



Id	DESCRIPTION	REVISION	SOCIETE	UNITE/APPR	TEREGA
1	2020-12-18	EP	SURVEY	C. HILLARDET	S. JANTON
2	2020-12-21	RP	SURVEY	C. HILLARDET	S. JANTON
3	2021-01-15	RP	SURVEY	C. HILLARDET	S. JANTON
4	2021-02-26	RP	SURVEY	C. HILLARDET	S. JANTON
5	2021-11-18	APV	SURVEY	C. HILLARDET	A. DIAS



40 AVENUE DE L'EUROPE CS28221 64018 PAU CEDEX - TEL: 05 59 13 25 00 - TEL: 05 59 13 25 00 - FAX: 05 59 13 25 00

CANALISATION DN 300 OYREGAVE - URT SUD
CANALISATION DN 250 SORDE L'ABBAYE - OYREGAVE
CANALISATION DN 150 OYREGAVE - PEYREHORADE

Département des LANDES
 Commune d'OYREGAVE et HASTINGUES
DEPLACEMENT DU PS D'OYREGAVE
 Projet ETU ETUDES CONCEPTUELLES OYREGAVE

CARTE DU TRACE RETENU

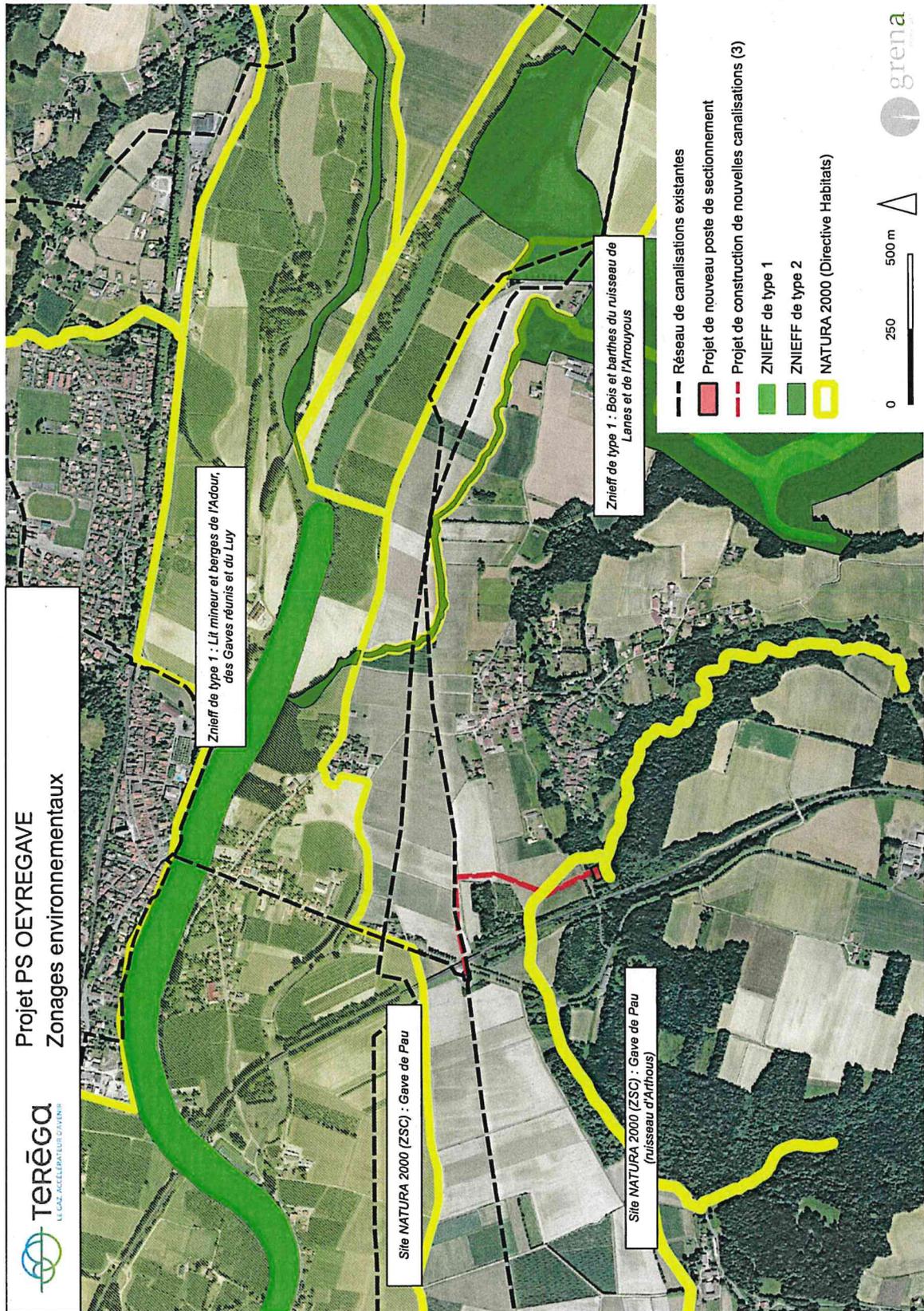
CE DOCUMENT ET LA PROPRIÉTÉ DE TEREGA ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT OU UTILISÉ SANS AUTORISATION

STATUT PLAN	CONCEPTUELLE	ÉCHELLE (D)	1/2000	FORMES ORIGINE	1/1	REV	5
APV							

Référence GED 283353



ANNEXE 4 : Carte des zonages environnementaux (avec NATURA 2000)



Projet PS Oeyregave

COMMUNE DE OEYREGAVE (DEPARTEMENT DES LANDES)

DECEMBRE 2021

ETUDE FAUNE-FLORE-HABITATS

Rev.	Date	Révision	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
00	11/10/2021	Édition préliminaire (2)	C. LALANNE (GRENA Consultant)	A. BAILLOT (TEREGA)	A. DIAS (TEREGA)
01	14/12/2021	Edition définitive	C. LALANNE (GRENA Consultant)	A. BAILLOT (TEREGA)	A. DIAS (TEREGA)

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	2
II.	PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET.....	3
A.	LOCALISATION.....	3
B.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	4
III.	METHODOLOGIE D'INVENTAIRE	5
A.	ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES PREALABLES.....	5
B.	INVENTAIRES FAUNE-FLORE 2021	7
IV.	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	10
A.	ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX.....	10
B.	DOCUMENT D'URBANISME.....	12
C.	TRAMES ECOLOGIQUES.....	12
D.	RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	13
V.	RESULTATS DES INVENTAIRES.....	14
A.	DESCRIPTION GENERALE DU SITE.....	14
B.	LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE	16
C.	LA FAUNE	28
D.	INVENTAIRE ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES	32
VI.	SYNTHESE DES ENJEUX DU PATRIMOINE NATUREL.....	35
VII.	PROPOSITION DE MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION.....	37
VIII.	ANNEXES.....	39
A.	ANNEXE 1 : FICHE COURS D'EAU.....	39
B.	ANNEXE 2 : RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES.....	44

Liste des figures

Figure 1 :	Localisation du projet.....	3
Figure 2 :	Projet Étude conceptuelle – carte du tracé retenu (source TEREGA).....	4
Figure 3 :	Zonage ZNIEFF et Natura 2000 autour du projet	11
Figure 4 :	Extrait du PLUi Pays d'Orthe (commune de Oeyregave)	12
Figure 5 :	Extrait du SRCE Aquitaine (planche 25)	12
Figure 6 :	Cours d'eau et fossés de la zone d'étude	13
Figure 7 :	Cartographie des milieux	22
Figure 8 :	Cartographie des habitats à enjeux écologiques forts et modérés	24
Figure 9 :	Localisation des stations de Lotus hispidus (espèce protégée).....	25
Figure 10 :	Cartographie des espèces exotiques envahissantes (EEE)	27
Figure 11 :	Synthèse des espèces végétales et animales protégées	31
Figure 12 :	Localisation des sondages pédologiques en vue de la délimitation des zones humides	32
Figure 13 :	Inventaire et délimitation des zones humides.....	33
Figure 14 :	Synthèse des enjeux écologiques	36

I. Introduction

TEREGA a pour projet de déplacer le poste de sectionnement existant d'Oeyregave inscrit en zone inondable et régulièrement soumis à des crues des Gaves Réunis.

En 2020, TEREGA a réalisé une étude conceptuelle dont l'objectif était d'étudier différents schémas de relocalisation du poste en dehors de la zone inondable. Un pré-diagnostic faune-flore (GEREA, 2021) a été réalisé pour éviter les enjeux de biodiversité dans le choix de ce futur emplacement.

A l'issue de ces études, le site proche de l'autoroute A641 et du ruisseau de l'Arriou sur la commune de Oeyregave a été retenu. Il est situé en dehors de la zone inondable visée par le Plan de prévention du risque inondation.

En 2021, TEREGA a confié à GRENA Consultant la réalisation de l'étude faune-flore du projet visant la création du nouveau poste de sectionnement sur un nouveau site et le raccordement aux canalisations existantes (via 3 canalisations).

Ce document présente les résultats des inventaires faune-flore et les enjeux identifiés par GRENA Consultant sur le site du projet.



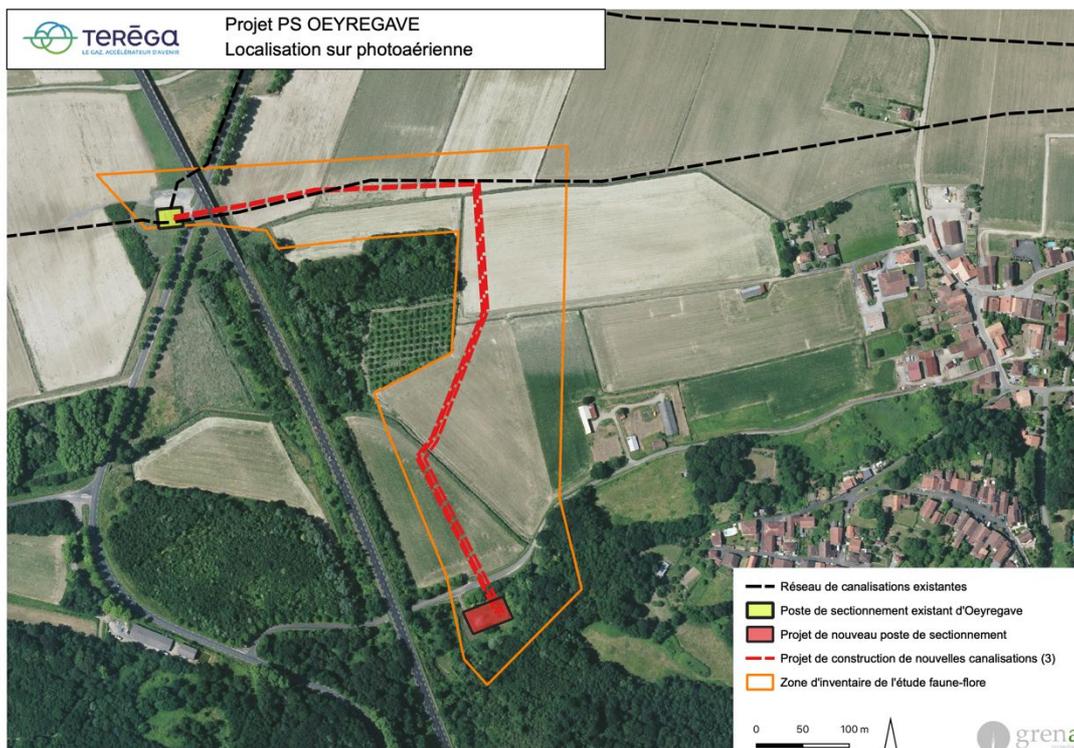
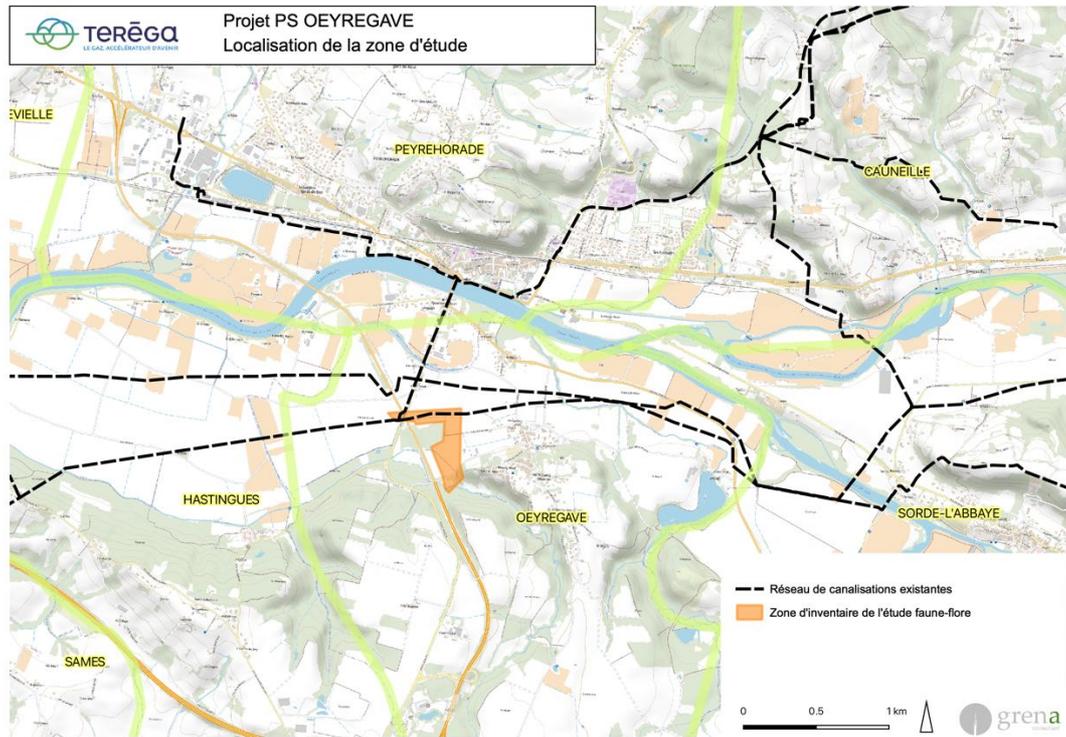
Étude réalisée par Christophe LALANNE (GRENA Consultant)
Pour TEREGA

II. Présentation succincte du projet

A. LOCALISATION

Le projet est localisé entièrement sur la commune d'Oeyregave dans le département des Landes (40).

Figure 1 : Localisation du projet



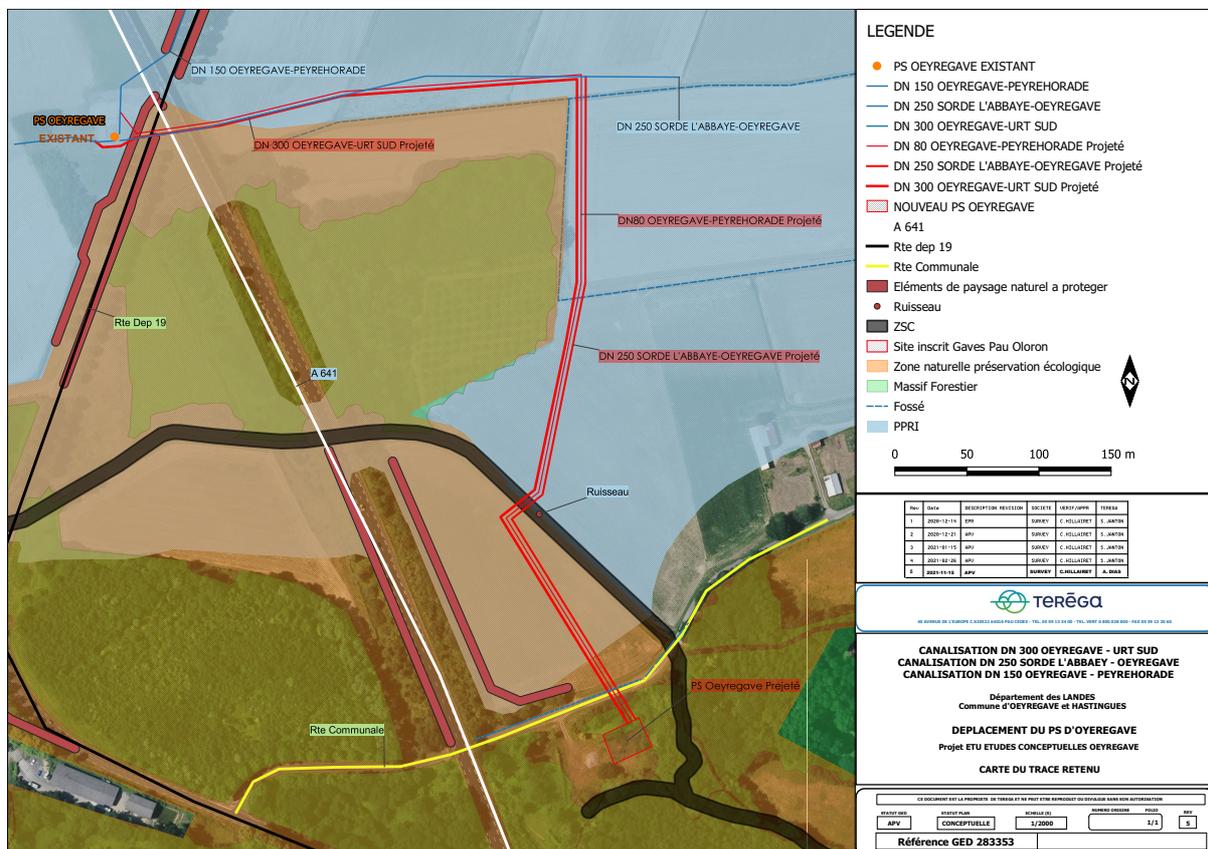
B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Le projet consiste à construire et exploiter :

- un nouveau poste de sectionnement. La surface globale (poste, parking et installations annexes) est d'environ 2300 m². Le projet concerne (en partie ou entièrement) les parcelles suivantes : section C n° 529, 530 et 531. Le site correspond à une zone de stockage de matériaux (poteaux électriques, câbles, gravats divers) appartenant à VINCI Autoroutes.
- 3 nouvelles canalisations reliant le nouveau poste de sectionnement au réseau existant. Les trois canalisations sont :
 - DN300 Oeyregave – URT Sud (environ 830 m)
 - DN80 Oeyregave – Peyrehorade (environ 825 m)
 - DN250 Sorde l'Abbaye – Oeyregave (environ 500 m)

La figure suivante précise les grandes caractéristiques du projet (source TEREGA) :

Figure 2 : Projet Étude conceptuelle – carte du tracé retenu (source TEREGA).



III. Méthodologie d'inventaire

A. ETUDES BIBLIOGRAPHIQUES PREALABLES

Extrait de GERA, février 2021 – Rapport pré-diagnostic faune/flore & note de cadrage réglementaire. TEREGA.

GEREA a été missionnée en 2020-2021 par TEREGA pour réaliser le pré-diagnostic environnemental faune-flore et la note de cadrage réglementaire du projet. Une étude bibliographique a été réalisée dans le cadre de cette mission.

1. DONNEES ISSUES DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE NATURA 2000 DU GAVE DE PAU

Les principales données recueillies dans la zone d'étude sont :

- Le ruisseau d'Arthous (Arriou) est un habitat d'intérêt communautaire sans qu'il soit précisé sa nature (source : Diagnostic écologique du site Natura 2000, p 132).
- Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est réputée présente dans la zone d'étude (source : Diagnostic écologique du site Natura 2000, p 326).
- La loutre présente sur le réseau hydrographique du Gave de Pau est susceptible ponctuellement de fréquenter le ruisseau d'Arthous (Arriou) (source : Diagnostic écologique du site Natura 2000, p 398).
- La cistude n'est pas réputée présente dans le ruisseau d'Arthous (Arriou) bien qu'elle soit présente dans le bassin versant proche du ruisseau de Baniou (source : Diagnostic écologique du site Natura 2000, p 366).
- Aucun amphibien d'intérêt communautaire n'est réputé présent dans la zone d'étude
- Aucun migrateur amphihalien n'est réputé présent dans le ruisseau d'Arthous (Arriou), tout comme le toxotome, le chabot et la lamproie de planer.
- L'écrevisse à pattes blanches n'est pas connue dans le ruisseau d'Arthous (Arriou), par contre l'écrevisse de Louisiane, espèce exotique envahissante avérée, y a été identifiée (source : Diagnostic écologique du site Natura 2000, p 360).
- Parmi les odonates, ni la cordulie à corps fins, ni l'agrion de mercure, ni le gomphe de Graslin ne sont réputés présents. Parmi ces espèces, on citera la présence proche de l'agrion de mercure dans les fossés qui sillonnent certaines barthes (source : Diagnostic écologique du site Natura 2000, p 375).
- Parmi les lépidoptères, ni le cuivré des marais, ni le damier de la Succise ne sont réputés présents. Parmi ces espèces, on citera la présence proche, dans les barthes, du cuivré des marais (source : Diagnostic écologique du site Natura 2000, p 387).

2. DONNEES ISSUES DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE VEGETALE DE NOUVELLE AQUITAINE (OBV-NA)

La consultation faite par le GERA sur les données d'espèces protégées (observations de 2000 à 2020) sur la commune d'Oeyregave permet d'identifier :

- L'angélique à fruits variés (*Angelica heterocarpa*) – protection nationale
- Erythron dent-de-chien (*Erythronium dens-canis*) – protection départementale
- Scille Lis-Jactinthe (*Tractema lilio-hyacinthus*) – protection départementale.

Il est noté la présence potentielle d'*Helosciadium inundatum* (espèce non protégée mais classée en danger de disparition en Aquitaine).

Cette consultation concerne une maille (1 km x 1 km), les données ne sont pas localisées.

3. DONNEES ISSUES DE L'OBSERVATOIRE DE LA FAUNE AQUITAINE

Les informations bibliographiques recueillies par GERA auprès du système d'information régional géré par la LPO Aquitaine ainsi que l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle Aquitaine sont synthétisés dans le tableau suivant. Seules les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial sont mentionnées. GERA a ajouté une probabilité de présence pour chaque espèce.

Espèces protégées et/ou menacées	Probabilité de présence
(source GERA, 2021).	
Pipistrelle commune	Probable
Serotine commune	Improbable
Barbastelle d'Europe	Possible
Écureuil roux	Probable
Hérisson d'Europe	Probable
Crocicide des jardins	Possible
Aigle botté	Possible
Aigrette garzette	Possible
Alouette des champs	Improbable
Balbusard pêcheur	Improbable
Bécassine des marais	Improbable
Bihoreau gris	Improbable
Bondrée apivore	Possible
Bouscarle de Cetti	Possible
Bouvreuil pivoine	Possible
Busard Saint-Martin	Improbable
Chardonneret élégant	Possible
Faucon crécerelle	Possible
Linotte mélodieuse	Improbable
Martin-pêcheur d'Europe	Improbable
Milan noir	Possible
Milan royal	Improbable
Pic épeichette	Possible
Pipit farlouse	Possible
Tarier des prés	Possible
Tarier pâtre	Improbable
Tourterelle des bois	Possible
Verdier d'Europe	Possible
Couleuvre verte et jaune	Probable
Lézard des murailles	Probable
Couleuvre vipérine	Improbable
Rainette méridionale	Possible
Agrion de mercure	Improbable
Cuivré des marais	Possible
Grand capricorne	Probable

Il n'est pas mentionné de données ou d'inventaire piscicole réalisé dans le ruisseau de l'Arriou.

B. INVENTAIRES FAUNE-FLORE 2021

1. AUTEURS

En mars 2021, TEREGA a missionné GRENA Consultant pour réaliser l'étude faune-flore du projet.

Cette étude a été réalisée par **Christophe LALANNE**, dirigeant de GRENA Consultant, ingénieur écologue depuis 2004 et membre de l'Association Française Interprofessionnelles des Écologues (AFIE).

GRENA Consultant est :

- Membre de l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE)
- Signataire de la charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale (Ministère de la transition écologique et solidaire)

Des prospections complémentaires ciblées sur l'avifaune ont été réalisées par **Jérôme BEYAERT**, naturaliste indépendant, missionné ici en qualité de sous-traitant pour GRENA Consultant.

Les sondages pédologiques ont été réalisés par **Émilie FRUH** (GRENA Consultant), hydrogéologue.

Les prélèvements d'eau pour l'analyse de l'ADN Environnement (ADNe) selon le protocole SPYGEN ont été menés par **Agnes Saint-ESTEBEN** (GRENA Consultant).

L'inventaire piscicole dans le ruisseau de l'Arriou a été réalisé par la Fédération de Pêche des Landes (directeur technique : **Vincent Renard**).

2. METHODOLOGIE PAR GROUPE

La méthodologie mise en œuvre pour mener les inventaires sont présentés ci-après :

Amphibiens	<p>Recherche des sites de reproduction et inventaire visuel direct des pontes, des têtards, des spécimens dans la zone d'avril à juillet 2021. Des compléments d'inventaire seront réalisés entre janvier et mars 2022 et compléteront ultérieurement l'étude faune-flore.</p> <p>Méthode : visites de terrain diurnes et visite de terrain crépusculaires en avril.</p> <p>Observations directes et écoutes.</p>
Avifaune	<p>Recensement des espèces nicheuses présentes entre mai et juillet (avec détermination des statuts de reproduction nicheur possible probable ou certain).</p> <p>Inventaires menés par GRENA Consultant et Jérôme Beyaert (naturaliste ornithologue).</p> <p>Observations directes et points d'écoute.</p>
Flore /habitats	<p>Visite des sites d'avril à juillet 2021 pour inventaire de la flore. Des compléments d'inventaire seront réalisés entre janvier et mars 2022 et compléteront ultérieurement l'étude faune-flore.</p> <p>Identification des habitats naturels, habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire (selon Corine-biotope/Eunis/Eur15) par relevés phytosociologiques de végétation. Cartographie des milieux d'intérêt biologique ou patrimonial.</p> <p>Recherche des espèces végétales rares ou protégées.</p> <p>Inventaires des espèces exotiques envahissantes (cartographie)</p>

	Identification et délimitation des zones humides à partir du critère « végétation » et « pédologique » (3 points).
Mammifère	Inventaire par observation directe et recherche d'indices de présence.
Mammifères - Chiroptères	Analyse bibliographique du contexte « chiroptérologique » du site et diagnostic et recherche des éventuels gîtes situés dans le périmètre d'étude en fonction des enjeux.
Reptiles	Recherche des espèces entre mai et aout et inventaire des autres reptiles (serpents, lézards) par observations directes.
Odonates – Rhopalocères – autres insectes.	Recherche des espèces rares ou protégées par des observations directes et répétées au niveau des habitats favorables entre mai et juillet.
Faune piscicole	Inventaire piscicole réalisé par pêche électrique (fédération de pêche des Landes) et analyse ADNe (GRENA-SPYGEN). Les résultats seront intégrés à l'étude faune-flore ultérieurement, dès réception.
Astacidés	Recherche de l'écrevisse à pattes blanches à partir d'analyse ADNe réalisé le 22 novembre 2021. Les résultats seront intégrés à l'étude faune-flore ultérieurement.

3. CONSULTATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE VEGETALE EN NOUVELLE AQUITAINE

En octobre 2021, GRENA Consultant a initié une demande auprès de l'OBV-NA pour l'identification et la localisation précise de données historiques d'espèces protégées, d'espèces d'intérêt patrimonial ou exotique envahissante dans la zone d'étude ou proche. T

Quatre espèces végétales sont identifiées dans le bois rivulaire de l'Arriou environ 125 m à l'extérieur de la zone d'étude :

Taxon	Statut Liste Rouge	Statut ZNIEFF	Protection	Producteur / Date
<i>Helleborus viridis subsp. occidentalis</i>	LR Aq. : LC (préoc. min.) ; LR Nat. : LC (préoc. min.)	Liste des espèces déterminantes ZNIEFF	-	CBNSA, 2015
<i>Prunus laurocerasus</i>	Esp. exotique avérée Aquitaine		-	CBNSA, 2015
<i>Primula elatior</i>	LR Aq. : LC (préoc. min.) ; LR Eur. : LC (préoc. min.) ; LR Nat. : LC (préoc. min.)	Liste des espèces déterminantes ZNIEFF	-	CBNSA, 2015
<i>Isopyrum thalictroides</i>	LR Aq. : LC (préoc. min.) ; LR Nat. : LC (préoc. min.)	Liste des espèces déterminantes ZNIEFF	-	CBNSA, 2015

LR Nat : Liste Rouge National / LR Eur : Liste Rouge Européenne / LR Aq : Liste Rouge Aquitaine
(Données : Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA - www.obv-na.fr), extraction du 24/11/2021).

Aucune donnée d'espèce protégée n'a été identifiée dans la zone d'étude.

4. DATES DE PROSPECTION

Les inventaires ont été réalisés à partir de 9 jours de prospections (équivalent personne). Les dates de ces prospections sont récapitulées ci-après :

Date	Groupe / objectifs	Période	Nombre de personnes en prospection	Météo
08/04/2021	Reconnaissance générale. Flore / Habitats naturels /amphibiens	Diurne et crépusculaire	1	T°min : 1,6°C ; T°max : 23,4°C Beau temps, absence de pluie, vent faible.
23/04/2021	Avifaune, odonates, lépidoptères	Diurne	1	T°min : 8,6°C ; T°max : 26,6°C Beau temps, absence de pluie, vent modéré.
19/05/2021	Avifaune, odonates, lépidoptères	Diurne	1	T°min : 10°C ; T°max : 17,6°C Beau temps, pluie faible, vent modéré.
04/06/2021	Flore, habitats naturels, amphibiens, odonates, insectes	Diurne	1	T°min : 13,4°C ; T°max : 16,9°C Pluie fréquente
23/06/2021	Avifaune, odonates, lépidoptères	Diurne	1	T°min : 14,7°C ; T°max : 17,9°C Pluie fréquente
15/07/2021	Flore, habitats naturels, amphibiens, odonates, insectes	Diurne	1	T°min : 14,3°C ; T°max : 23,9°C Beau temps, absence de pluie, vent faible
30/09/2021	Visite générale	Diurne	1	T°min : 8,7°C ; T°max : 21°C Beau temps, absence de pluie, vent faible
22/11/2021	Réalisation des sondages pédologiques et prélèvement de l'ADNe dans le ruisseau de l'Arriou	Diurne	2	T°min : 6,5°C ; T°max : 10,3°C Beau temps, nuageux.

5. LIMITE DE REALISATION DE L'ETUDE FAUNE-FLORE

Les limites de l'étude faune-flore sont :

- La période de prospection comprise entre avril et novembre 2021 : des prospections complémentaires seraient nécessaires de janvier à mars 2022 pour apprécier les zones de reproduction des amphibiens et permettre la réalisation d'inventaire de la flore précoce.

En novembre 2021, TEREGA a missionné GRENA Consultant pour compléter les périodes d'inventaire manquantes.

- La recherche d'écrevisse à pattes blanches dans la partie amont du ruisseau de l'Arriou (inscrit en zone NATURA 2000) n'a pas été menée en période favorable (juin – septembre).

Pour préciser la présence/absence de l'espèce dans l'Arriou et notamment dans la partie amont (boisée), TEREGA a missionné GRENA Consultant pour réaliser une recherche d'ADNe spécifique à l'écrevisse à pattes blanches. Le prélèvement a été réalisé le 22 novembre 2021, les résultats seront intégrées à l'étude faune-flore dès réception.

- En l'absence d'incidence prévisible du projet sur la forêt alluviale (et mésophile) du coteau d'Oeyregave, les inventaires de la faune et de la flore n'ont pas été détaillés et ont consisté à quelques visites de reconnaissance pour la flore et des écoutes pour l'avifaune nicheuse.

IV. Contexte environnemental

A. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

La zone d'étude n'est concernée par :

- Aucun parc national, réserve ou arrêté de protection de biotope,
- Aucune forêt de protection,
- Aucune ZNIEFF de type 1 ou 2
- Aucun ZICO
- Aucune acquisition foncière du Conservatoire du littoral (CELRL),
- Aucune acquisition foncière par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN),
- Aucun Parc Naturel Régional,
- Aucun cours d'eau classé en réservoir biologique au titre du SDAGE Adour-Garonne,
- Aucun cours d'eau classé en très bon état écologique au titre du SDAGE Adour-Garonne,
- Aucune zone de compensation prescrites pour des atteintes à la biodiversité.
- Aucun inventaire de frayère (selon l'arrêté préfectoral du 23 avril 2008).

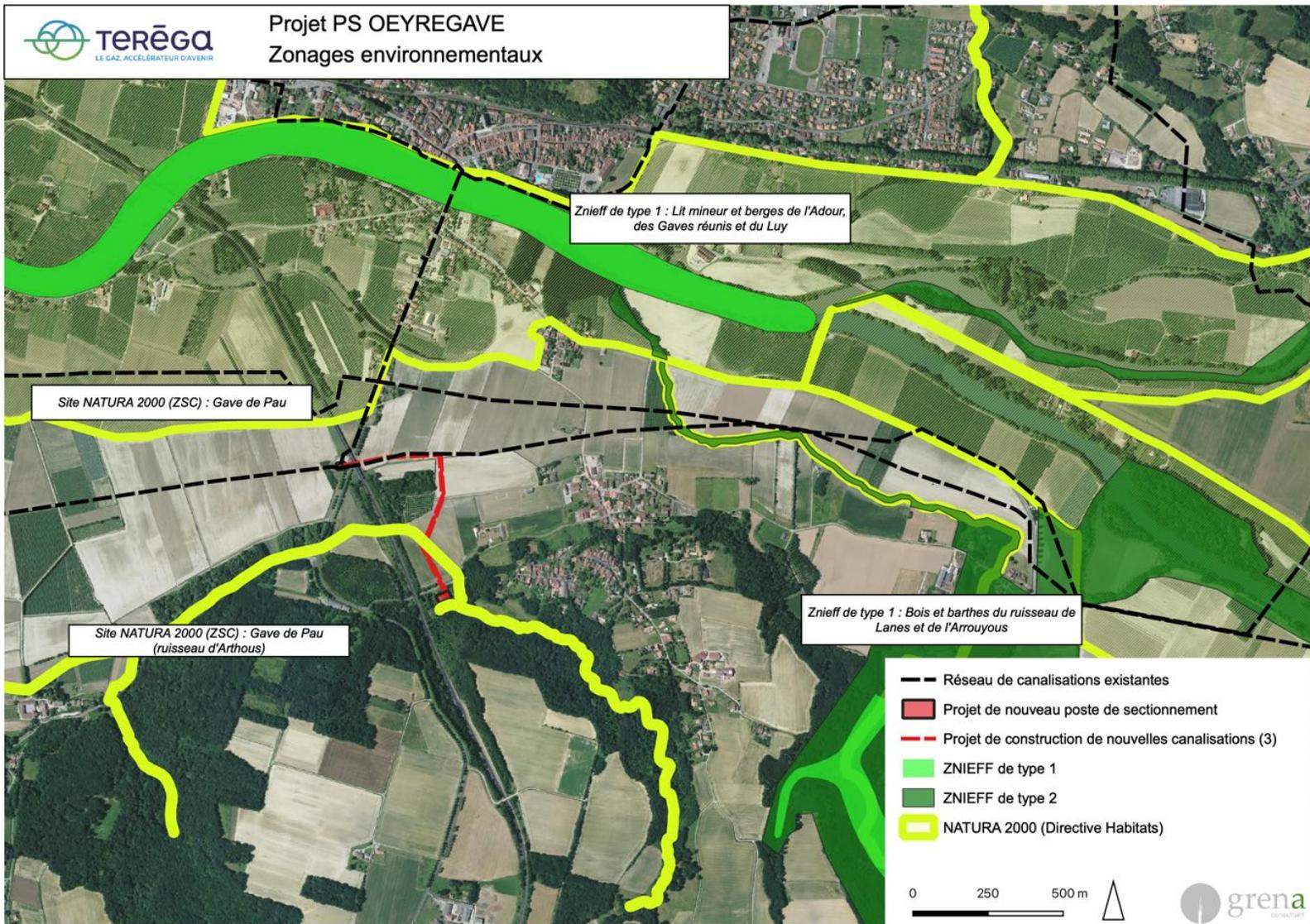
Les zonages d'inventaire les plus proches sont :

Zonages proches mais distant du projet	Dénomination	Distance au projet
ZNIEFF de type 2	L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive (n°720030087)	800 m
ZNIEFF de type 1	Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy (n°720030088)	800 m
ZNIEFF de type 1	Bois et barthes du ruisseau de Lanes et de L'Arrouyous (n°720012209)	1200 m

Le projet est cependant concerné par un site NATURA 2000 (« Gave de Pau ») dont la limite correspond au ruisseau d'Arriou.

Zonage intercepté par le projet	Dénomination
Natura 2000 (Directive habitats)	Le Gave de Pau (n°FR7200791)

Figure 3 : Zonage ZNIEFF et Natura 2000 autour du projet

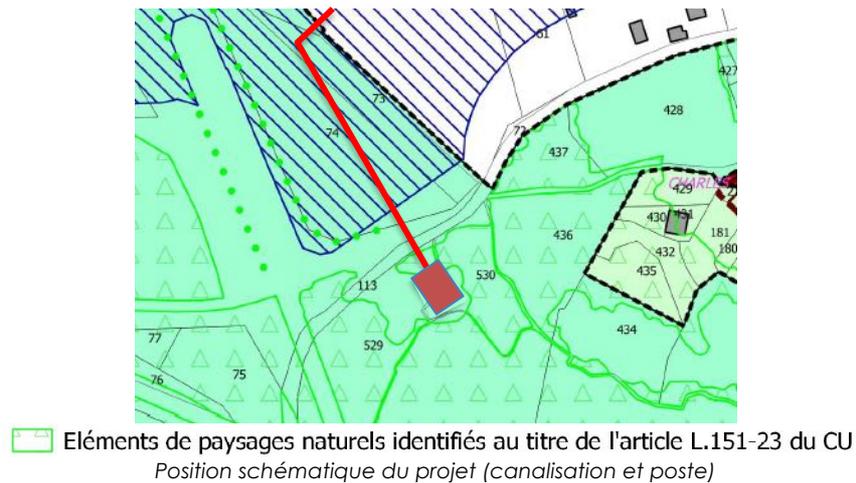


B. DOCUMENT D'URBANISME

La commune de Oeyregave fait actuellement l'objet d'une carte communale. Un projet de PLU intercommunal est actuellement porté par le Pays d'Orthe et Arrigans.

Le projet de nouveau poste de sectionnement est inscrit en Zone N (naturelle) et comprend une partie réglementée : éléments du paysage naturel identifiés au titre de l'article L.151.23 du code de l'urbanisme.

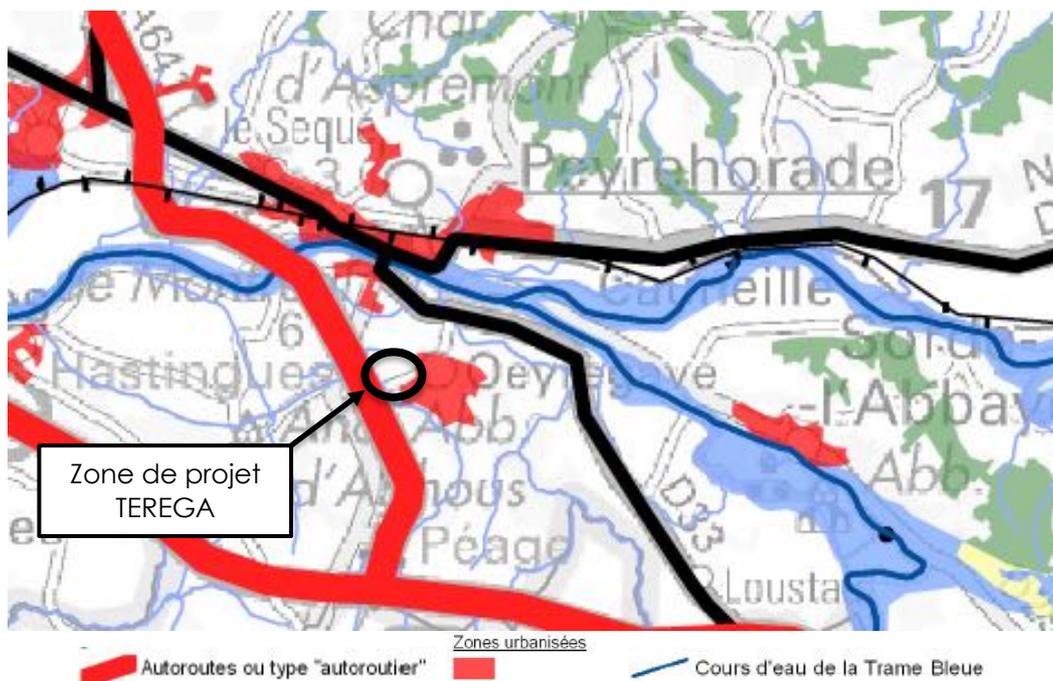
Figure 4 : Extrait du PLUi Pays d'Orthe (commune de Oeyregave)



C. TRAMES ECOLOGIQUES

D'après le SRCE Aquitaine (planche 25), il n'existe aucune trame verte. Seul le ruisseau d'Arriou est classé en trame bleue.

Figure 5 : Extrait du SRCE Aquitaine (planche 25)



D. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le projet est situé dans le bassin versant des « Gaves Réunis du confluent du Gave d'Oloron au confluent de l'Adour ».

Le projet prévoit la traversée de plusieurs écoulements (fossés et cours d'eau).

1. Cours d'eau

Seul un cours d'eau (le ruisseau d'Arriou ou d'Arthous ou Estey d'Arthous) est concerné par le projet.

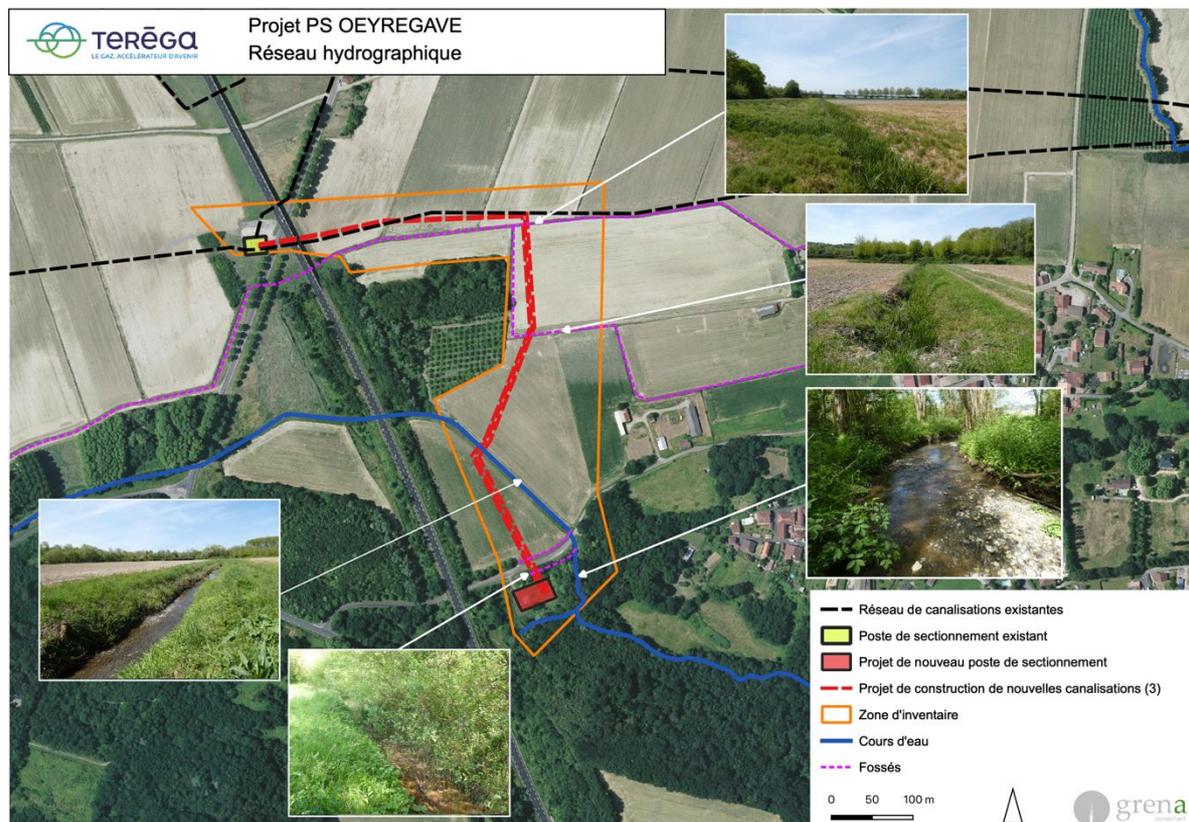
Nom	Code hydrographique (Sandre)	Code Masse d'eau (DCE)	Classification DDTM40
Arriou Arthous Estey d'Arthous	Q5600620	Non codifié	Cours d'eau

Nota : le cadastre fait apparaître un bras du ruisseau entre la parcelle 530 et 529 (au droit du futur poste) qui semble aujourd'hui absent sur le terrain (ou remblayé).

2. Fossés

De nombreux fossés sont présents dans la zone d'étude. Il s'agit d'émissaires agricoles profonds atteignant et drainant la nappe sous-jacente. La quasi-totalité des fossés comprend des milieux aquatiques (avec végétation du *Sparganium*).

Figure 6 : Cours d'eau et fossés de la zone d'étude



V. Résultats des inventaires

A. DESCRIPTION GENERALE DU SITE

La zone d'étude est située dans le sud du département des Landes, sur la limite sud des alluvions récentes (Wurm Fx1 et Fyx) des gaves réunis. Le projet d'implantation du poste de sectionnement est situé en pieds des coteaux du Sénonien (C7-6, feuille Hasparren).

La vallée alluviale est quasi plane et très largement dominée par les cultures de maïs, drainées par des fossés profonds et quelques plantations de peupliers et bosquets de feuillus. Les cours d'eau et les fossés, bien que rectifiés et régulièrement curés et entretenus présentent l'essentiel de la biodiversité du site.



Vallée alluviale des Gaves réunis

Le coteau d'Oeyregave est boisé, orienté nord avec une pente significative (15 à 20 %). Le ruisseau d'Arriou le traverse du sud vers le nord puis s'écoule vers l'Ouest dans la vallée alluviale pour rejoindre le Gave.



Coteau boisé où s'écoule le ruisseau d'Arriou et ses petits affluents.

Le projet est situé proche de plusieurs infrastructures routières (autoroute A641, route départementale D19, route communale d'Oeyregave). Le site correspondant au futur emplacement du poste de sectionnement est une zone de stockage de matériaux, de remblais divers avec développement d'une friche.



RD19 (croisement avec l'autoroute) et la route communale d'Oeyregave



Emplacement du futur poste de sectionnement

B. LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

1. DESCRIPTIONS DES COMMUNAUTES VEGETALES

- Communauté à rubanier dressé (CB : 53.143 ; Eunis : C3.24 ; Zone humide).

Cette communauté, riche en *Sparganium erectum* occupe l'ensemble des fossés de la zone agricole. Elle est caractéristique des roselières installées le long des eaux stagnantes ou faiblement courantes, sur substrat sablo-limoneux.

Relativement commun, et doté d'une forte résilience, cet habitat représente un enjeu faible.

Espèces inventoriées : *Sparganium erectum* (dominant), *Alisma-plantago aquatica*, *Mentha aquatica*.



- Lit de cours d'eau et végétation immergée des rivières (CB : 24.1 x 24.4)

Cela correspond au lit mineur du ruisseau de l'Arriou, tant dans sa partie forestière qu'agricole. Le lit est ici riche en galets et graviers et constitue un milieu aquatique favorable à la faune aquatique. Cet habitat correspond à un habitat d'intérêt communautaire des « rivières des étages planitiaire avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche-Batrachion* » (Code Natura 2000 : 3260). L'enjeu écologique est considéré comme fort en zone forestière et comme modéré en zone agricole (secteur plus dégradé).



- Mégaphorbiaie eutrophes des eaux douces (CB : 37.71 ; EUNIS : E5.4, NATURA : 6430-4 ; Zone humide)

Cette mégaphorbiaie se développe sur les berges et dans le lit mineur du ruisseau de l'Arriou dans sa partie agricole.

Les espèces inventoriées sont : *Phalaris arundinacea*, *Calystegia sepium*, *Urtica dioica*, *Eupatorium cannabinum*, *Symphytum officinale*, *Epilobium hirsutum*, *Galium aparine*, *Allaria petiolata*, *Galega officinalis*, *Lythrum salicaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Dactylis glomerata*, *Cyperus eragrostis*, *Rubus caesius*. Il est observé le développement de nombreux jeunes frênes (probablement taillés tous les ans).

Habitat d'intérêt communautaire, peu commun à l'échelle régionale et habitat de d'espèces protégées, l'enjeu de cet habitat est considéré comme modéré en raison de son faciès dégradé et du fauchage annuel réalisé par la commune ou le propriétaire.



Les communautés végétales suivantes correspondent à des faciès dégradés de la mégaphorbiaie et ne sont pas considérés en habitat d'intérêt communautaire :

- Formation hygrophile dominée par *Urtica dioica*. Cette variabilité concerne les talus situés le long de l'affluent provenant du bassin d'eau pluviale de l'autoroute autour du futur poste de sectionnement. Conformément, à la définition de l'habitat 6430, cet habitat n'est pas pris en compte. L'enjeu est considéré comme nul.



- L'ourlet à prêle se développe sur le haut de berges des fossés et soumis à un entretien agricole régulier voire des traitements phytosanitaires. Dominé par la prêle d'Ivoire (*Equisetum telmateia*), il est régulièrement accompagné de la laîche pendante (*Carex pendula*) en condition méso-eutrophe. Faciès dégradé et assez commun dans le sud-ouest et dans les plaines de l'Adour, l'enjeu est considéré comme nul.



- Ourlet nitrophile à *Sambucus ebulus*, mésophile, observé sur les talus et bords de fossés des routes (routes communales et RD19). Cet habitat n'est pas d'intérêt communautaire hors contexte forestier. Relativement commun, il représente un enjeu écologique nul.

- **Ronciers (CB : 31.831 ; EUNIS : F3.13)**

Les ronciers sont bien représentés au droit du futur emplacement du poste de sectionnement. Il y occupe plus d'une moitié de l'espace ouvert du site. Dominés par *Rubus caesius*, *Clematis vitalba* et *Torilla arvensis*, cette formation comprend abondamment le sanfoin d'Espagne (*Galega officinalis*), espèce exotique envahissante. Très commun, l'enjeu écologique est considéré comme étant nul.



- **Saulaie marécageuse à saule cendré (CB : 44.921, EUNIS : F9.2 ; Zone humide)**

La Saulaie marécageuse se développe le long du fossé vaseux longeant la route communale d'Oeyregave. La strate herbacée se rapproche de la formation à hautes herbes à *Filipendula ulmaria* mais reste dégradée en raison des curages des fossés et du fauchage de bord de route.

Les saulaies développées en fossés sont assez communes localement. Dans la zone d'étude, la surface étant très faible et limitée au fossé de bord de route, l'enjeu écologique sera considéré comme faible.

Espèces inventoriées : *Iris pseudacorus*, *Mentha aquatica*, *Lycopus europaeus*, *Filipendula ulmaria*, *Lythrum salicaria*, *Valeriana officinalis*, *Equisetum telmateia*, *Juncus effusus*, *Lysymachia vulgaris*, *J. inflexus*.



- **Forêt alluviale à laïche pendante (CB 44.311, EUNIS G1.211, NATURA 91E0 ; Zone humide)**

Le ruisseau d'Arriou, dans sa section forestière, est bordé d'un bois alluvial hygrophile dominé par les aulnes glutineux et les frênes occupant le fond de vallon jusqu'à la route communale d'Oeyregave. Ce milieu comprend le ruisseau de l'Arriou, de nombreux ruisselets, des mares.

Les espèces inventoriées sont : *Alnus glutinosa*, *Fraxinus sp.*, *Sambucus nigra*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Carex pendula*, *Symphytum officinalis*, *Polystichum setiferum*, *Carex remota*, *Oenanthe crocata*, *Lamium maculatum*, *Mercurialis perennis*, *Arum italicum*, *Polygonatum odoratum*, *Primula veris*.

Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire de la directive européenne « Habitats » (91E0). Habitat pour de nombreuses espèces rares ou menacées, l'enjeu est considéré comme fort.

L'Observatoire Végétal Nouvelle-Aquitaine indique (dans la partie amont) la présence de *Helleborus viridis*, *Primula eliator* et *Isopyrum thalictroides* (espèces classées déterminantes ZNIEFF) (Données : Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, OBV-NA - www.obv-na.fr, extraction du 24/11/2021, producteur CBNSA, observation 2015).



- **Prairie mésophile (CB : 38.2 ; EUNIS : E2.2)**

Prairie mésophile développée sur une partie de la zone d'implantation du projet de poste de sectionnement. Elle comprend *Festuca pratensis*, *Dactylis glomerata*, *Lotus corniculatus*, *Plantago lanceolata*, *Medicago lupulina*, *Galega officinalis* (abondante), *Datura stramonium*, *Hypericum perforatum*, *Clematis vitalba*, *Trifolium repens*, *Dispsacus fullonum*, *Mentha suaveolens*, *Potentilla reptans*, *Ranunculus crispus*, *Anthoxanthum odoratum*.

Avec un envahissement progressif des ronciers et du sanfoin d'Espagne, une très faible diversité floristique et une très faible surface, l'enjeu écologique est considéré comme étant nul.



- **Pelouses & tontures annuelles acidiphiles (CB : 35.21 ; EUNIS : E1.91)**

Cette communauté occupe une petite partie du futur emplacement du poste de sectionnement. Les surfaces sont très faibles. *Sporobolus indicus* est très dominante.

Les espèces inventoriées sont : *Lysimachia arvensis*, *Verbena officinalis*, *Plantago officinalis*, *Hypericum perforatum*, *Lotus corniculatus*, *Medicago lupulina*, *Lotus hispidus*.

Le lotier hérissé (*Lotus hispidus*), espèce commune en Aquitaine mais protégée, est observé en bordure du chemin d'accès à la parcelle.



Station de *Lotus hispidus* (espèce protégée)

Deux stations de *Lotus hispidus* comprenant environ 50 spécimens (40 pieds + 10 pieds) sont présentes en bordure du chemin.

Il est noté également de petites tontures basophiles à *Kickxia elatine* et *Euphorbia exigua*. La très faible surface et les espèces présentes excluent la présence d'habitats d'intérêt communautaire.

Ces tontures étant développées sur des zones de remblais (fortement dégradés et perturbés) avec un envahissement par *Sporobolus indicus*, l'enjeu écologique est considéré ici comme à enjeu modéré en raison de la présence d'une espèce réglementée.

- **Bois à robinier faux acacia (CB : 83.324 ; G1.C3)**

Le robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) est abondant au droit du futur emplacement du poste de sectionnement. Quelques sujets arborés sont présents au centre de la parcelle et de nombreux sujets sont présents en bordure du site avec quelques pénétrations dans les boisements humides riverains. L'enjeu écologique de ces bois est considéré comme étant nul.



Figure 7 : Cartographie des milieux



2. SYNTHÈSE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

Le tableau suivant présente la synthèse des communautés végétales identifiées dans la zone d'étude.

Code CB	Code Eunis	Intérêt comm. NATURA	Groupement végétal	Rareté du groupement végétal (départ.)	Intérêt écologique (habitat d'espèce)	Zone humide
Enjeu écologique fort						
44.311	G1.211	91E0*	Forêt alluviale à laîche pendante	R	◆◆◆	O
Enjeu écologique modéré						
24.1 /24.4	C2.3 C2.18	3260	Cours d'eau et Herbiers aquatiques des eaux douces courantes	C	◆◆◆	O
37.71	E5.4	6430-4	Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces	AR	◆◆	O
Enjeu écologique faible						
53.143	C3.24	NIC	Communauté à rubanier dressé	C	◆◆	O
44.921	F9.2	NIC	Saulaie marécageuse	AC	◆	O
Enjeu écologique nul						
37.7	E5.4	NIC	Ourlet à <i>Urtica dioica</i>	C	-	N
37.7	E5.4	NIC	Ourlet à <i>Equisetum telmateia</i>	C	-	N
37.7	E5.4	NIC	Ourlet nitrophile à <i>Sambucus ebulus</i>	C	-	N
35.21	E1.91	NIC	Tonsures annuelles	AC	-	N
38.2	E2.2	NIC	Prairie mésophile	C	-	N
31.831	F3.13	NIC	Ronciers (fourrés)	TC	-	N
83.324	G1.C3	NIC	Formation spontanée à <i>Robinier faux-acacia</i> (envahissant)	TC	-	N
82.2	X07-	NIC	Culture de maïs	TC		N

CB : Codification Corine Biotores (Europe de l'Ouest)

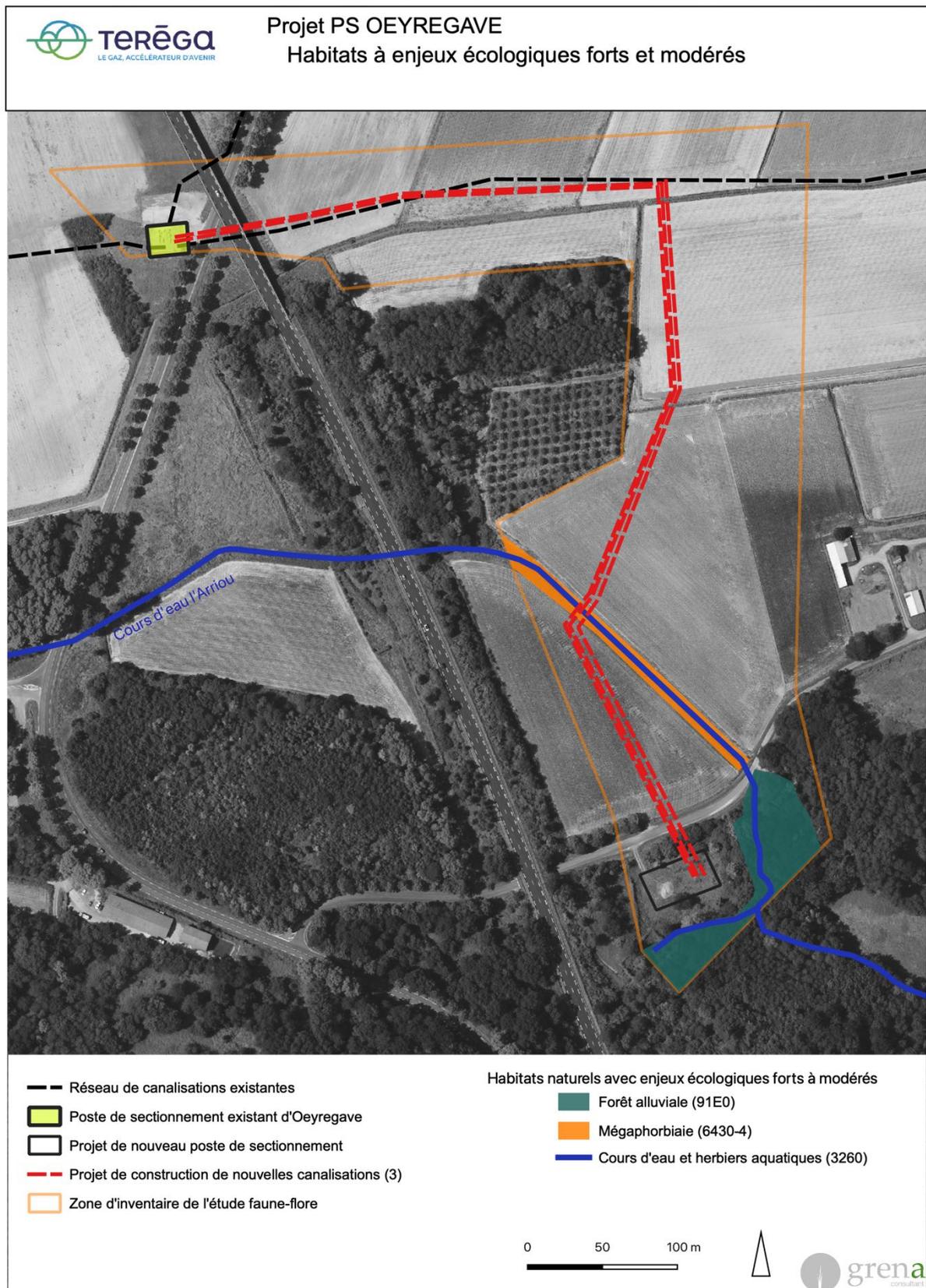
Code NATURA 2000 : Intérêt communautaire selon Directive européenne 92/43/CEE. (* : Habitat prioritaire)

Code EUNIS : Codification pan-européenne

Rareté : TC : très commun, AC : Assez commun, C : Commun, AR : Assez rare, R : Rare, TR : Très rare.

Zones humides définies selon les critères « habitats » de l'arrêté du 24 juin 2008 (mod.) annexe 2.2.

Figure 8 : Cartographie des habitats à enjeux écologiques forts et modérés



3. SYNTHÈSE DES ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Les espèces végétales protégées identifiées sont :

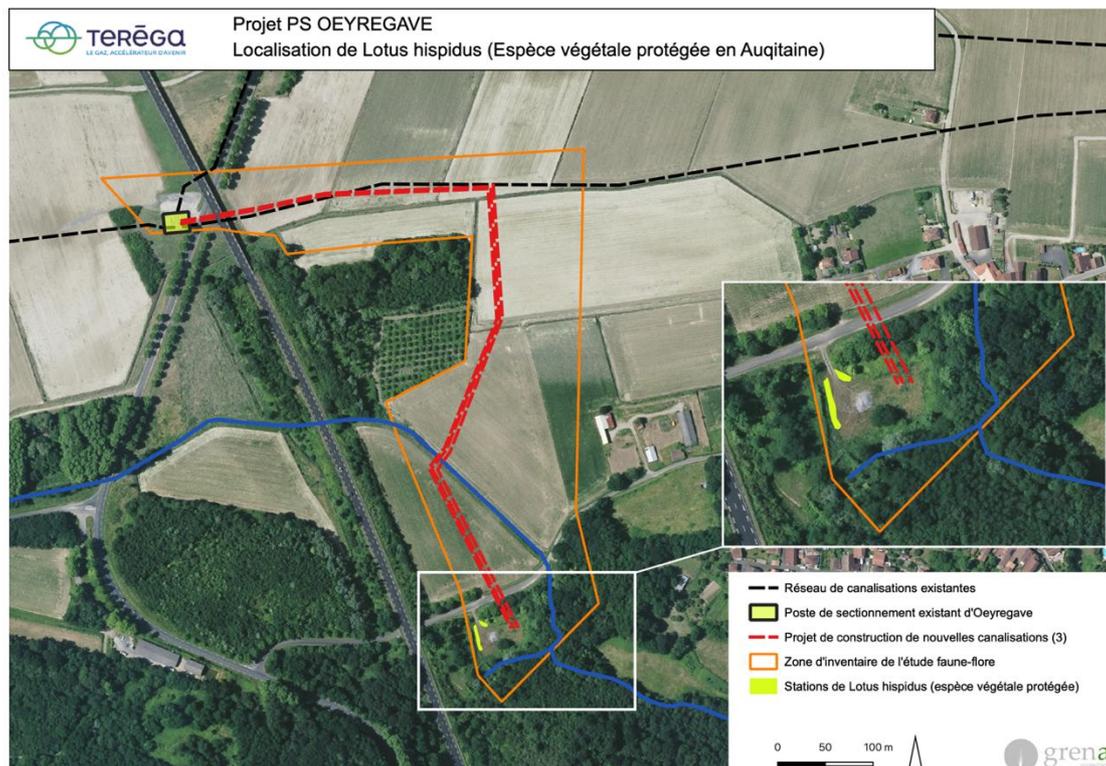
Nom latin	Nom français	Protection	Statut	Localisation de la (ou les) station(s)
<i>Lotus hispidus</i>		Protégée en région Aquitaine (Arr. 8 mars 2002)	Commune / préoccupation mineure (LC)	2 stations dans la future zone d'implantation du projet de sectionnement (environ 50 spécimens observés en 2021)

Statut de menace selon la liste rouge de la flore vasculaire d'Aquitaine (listé *Lotus hispidus* Desf. ex DC., 1805)



Localisation des stations de *Lotus hispidus* sur le site du futur emplacement du poste de sectionnement

Figure 9 : Localisation des stations de *Lotus hispidus* (espèce protégée)



4. SYNTHÈSE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (FLORE)

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) observées sur le site sont :

Nom latin	Nom commun	Description, localisation
EEE classées avérées		
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Fréquent au droit du futur emplacement du poste de sectionnement. Quelques pénétrations en lisière des bois humides bordant l'Arriou.
<i>Buddleia davidii</i>	Buddleia de David	Quelques pieds dans le roncier au droit du futur emplacement du poste de sectionnement.
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole tenace	Abondante le long du cours d'eau de l'Arriou (haut de berges), au droit du futur emplacement du poste de sectionnement et en bordure des routes.
<i>Paspalum dilatatum</i>	Sporobole tenace	Présente au droit du futur emplacement du poste de sectionnement et en bordure des routes.
<i>Galega officinalis</i>	Sanfoin d'Espagne	Abondante le long du cours d'eau de l'Arriou (haut de berges), au droit du futur emplacement du poste de sectionnement, en fossé et en bordure des routes.
<i>Ludwigia peploides</i>	Jussie	Quelques pieds observés dans les fossés agricoles
EEE classées potentielles		
<i>Bambusoideae</i>	Bambou	Quelques spécimens au droit du futur emplacement du poste de sectionnement
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet robuste	Présente au droit du futur emplacement du poste de sectionnement, en bordure du cours d'eau de l'Arriou et en bordure des routes.
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine commune	Présente (quelques spécimens) au droit du futur emplacement du poste de sectionnement et en culture de maïs.
<i>Sorghum halepense</i>	Sorgh d'Alep	Bordure de route.

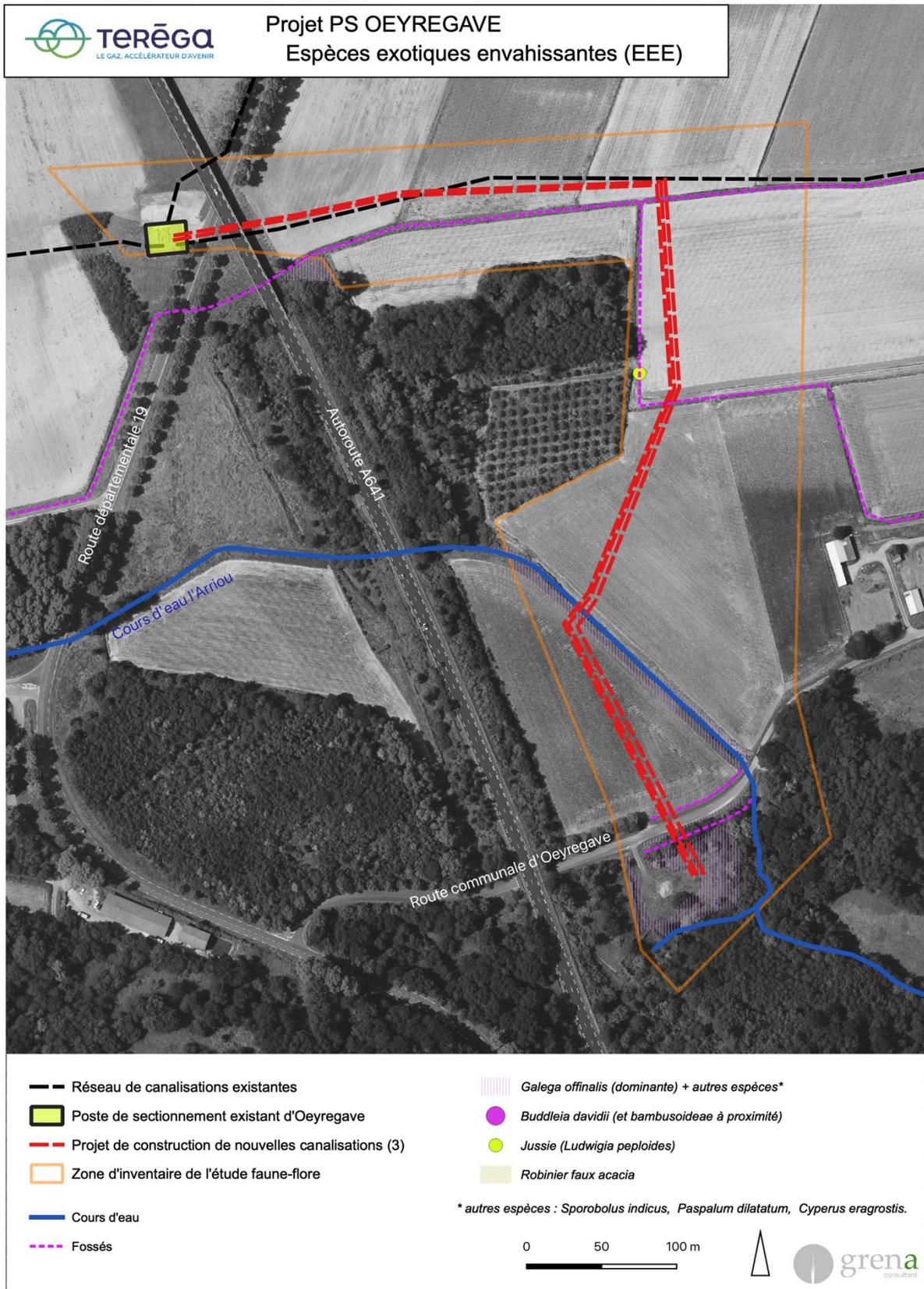
Classement selon la référence CBNSA, 2016 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine.

- EEE avérées : Ces taxons présentent un comportement envahissant avéré dans les milieux naturels et semi-naturels. Par leur dynamique de population exponentielle, ils occasionnent des impacts non négligeables sur la biodiversité, l'économie et / ou les aspects sociaux et sanitaires.
- EEE potentielles : Ces xénophytes colonisent principalement les habitats perturbés et artificialisés (zones cultivées, friches urbaines, etc.). Ils peuvent parfois être trouvés dans les milieux naturels mais ne forment pour le moment pas de population envahissante dans ces milieux.

Aucune espèce exotique envahissante préoccupante dans l'Union Européenne n'a été identifiée.

Cette synthèse révèle la forte présence d'espèces exotiques envahissantes qui pour la plupart sont présentes dans la zone de projet du poste de sectionnement. Cette forte contamination s'explique du fait de la présence de remblais multiples, de terrassements anciens et de divers dépôts de matériaux.

Figure 10 : Cartographie des espèces exotiques envahissantes (EEE)



C. LA FAUNE

1. MAMMIFERES

Aucune observation de mammifères n'a été faite dans la zone d'étude. Il est noté la présence de chevreuils et sangliers dans le secteur.

La forêt alluviale autour du site du projet n'a pas fait l'objet d'inventaire détaillé pour la faune et notamment les mammifères, en raison de l'absence d'implantation du projet dans ces milieux.

Cependant, la forêt alluviale constitue un habitat d'espèce pour la loutre et le vison d'Europe et pour les chiroptères (gîtes potentiels et zone de chasse et d'alimentation pour les pipistrelles, sérotines, babarstelles, murins de daubenton).

Au nord de la route communale d'Oeyregave, les parcelles étant cultivées, les enjeux pour les chiroptères et plus largement pour les mammifères sont considérés comme nuls.

2. L'AVIFAUNE

Le tableau suivant présente le résultat des inventaires de l'avifaune :

Nom français	Nom scientifique	Liste Rouge FR	Zone d'implantation du poste de sectionnement	Forêt alluviale
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	NT	P	NC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	P	P
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	P	P
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	P	NC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC		NC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	P	P
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC		NC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC		NC
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	NC	NC
Merte noir	<i>Turdus merula</i>	LC		NC
Mésange à l. queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC		P
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC		NC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC		NC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC		NP
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC		NC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	P	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	P	NC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	NC	NC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC		NP
Rouge gorge	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	NC	NC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	P	NC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	P	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU		NC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	P	NC

NC : Nicheur certain NP : Nicheur probable P : Passage H : Hivernant

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) LC : préoccupation mineure

Cet inventaire révèle que :

- La zone de dépôt (futur emplacement du poste de sectionnement) est une zone assez pauvre en gîte potentiels pour l'avifaune, beaucoup d'oiseaux nicheurs dans les bois limitrophes fréquentent cette zone en recherche de nourriture. Les nidifications observées (rougegorge familier, pouillot véloce et Hypolais polyglotte) correspondent à la lisière arborée de la parcelle. Ces espèces ne sont pas menacées (statut de préoccupation mineure). En conséquence, aucun enjeu notable ne sera considéré pour l'avifaune dans ce milieu.
- La présence de nombreux enjeux de conservation de l'avifaune dans la forêt alluviale située autour du site d'implantation du poste de sectionnement. Ces enjeux concernent notamment la conservation des habitats de la bouscarle de cetti (espèce classée en danger de disparition) et de la tourterelle des bois (classée vulnérable).

3. LES INSECTES

Le tableau suivant présente les espèces d'insecte inventoriées dans la zone d'étude (lépidoptères, odonates, orthoptères et coléoptères confondus) :

Nom latin	Nom français	Protection	Statut Fr.	Zone d'observation
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis		LC	Ubiquiste
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain		LC	Ubiquiste
<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie		LC	Prairie-ronciers
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns		LC	Lisières - ronciers
<i>Inachis io</i>	Paon du jour		LC	Ubiquiste
<i>Onychogomphus uncatus</i>	Gomphe à crochets		LC	R. de l'Arriou et fossés
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	Calopteryx vierge méridional		LC	R. de l'Arriou
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	P.	LC	R. de l'Arriou (partie agricole)
<i>Mecostethus parpleurus</i>	Criquet des roseaux		LC	R. de l'Arriou
<i>Tettigonia viridissima</i>	Gde sauterelle verte		LC	Ubiquiste
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant		LC	Nombreux cadavres en zone rudérale (projet de poste)

Liste rouge : LC : préoccupation mineure / P : protection réglementaire

L'agrion de mercure est un odonate protégé par l'arrêté du 23 avril 2007 (article 3) et inscrit à l'annexe II de la Directive européenne (92/43CEE « Habitats »).



Agriion de mercure observé sur site le long du ruisseau de l'Arriou (GRENA Consultant, juillet 2021)

4. AMPHIBIENS

Les fossés et le ruisseau de l'Arriou correspondent à des zones favorables à la reproduction des amphibiens. Les inventaires réalisés d'avril à juillet n'ont relevé que très peu d'espèces d'amphibiens.

La forêt alluviale, située autour de l'emplacement du futur poste de sectionnement, comprend des milieux aquatiques, des mares et des gîtes forestiers favorables aux amphibiens. Non impacté directement par le projet, il sera noté que les inventaires n'ont cependant pas été détaillés dans ce bois humide. La présence de tritons et de salamandres reste probable.

Nom latin	Nom français	Protection	Statut Fr.	Zone d'observation
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Int. / Eur (IV) N(2)	LC	Forêt alluviale
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Int. / N(3)	LC	Forêt alluviale
Groupe <i>Pelophylax</i>	Gr. Grenouille verte	Int. / Eur (N5)	LC	Fossés

Int.: Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne).
Eur.: Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (II/IV/V) : Annexe II et/ou IV ou V.
N : Arrêté du 19/10/2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés / art. 2 (protection intégrale & habitats) ou 3 (protection intégrale).

Liste rouge Aquitaine ; 2013 : LC : préoccupation mineure

5. REPTILES

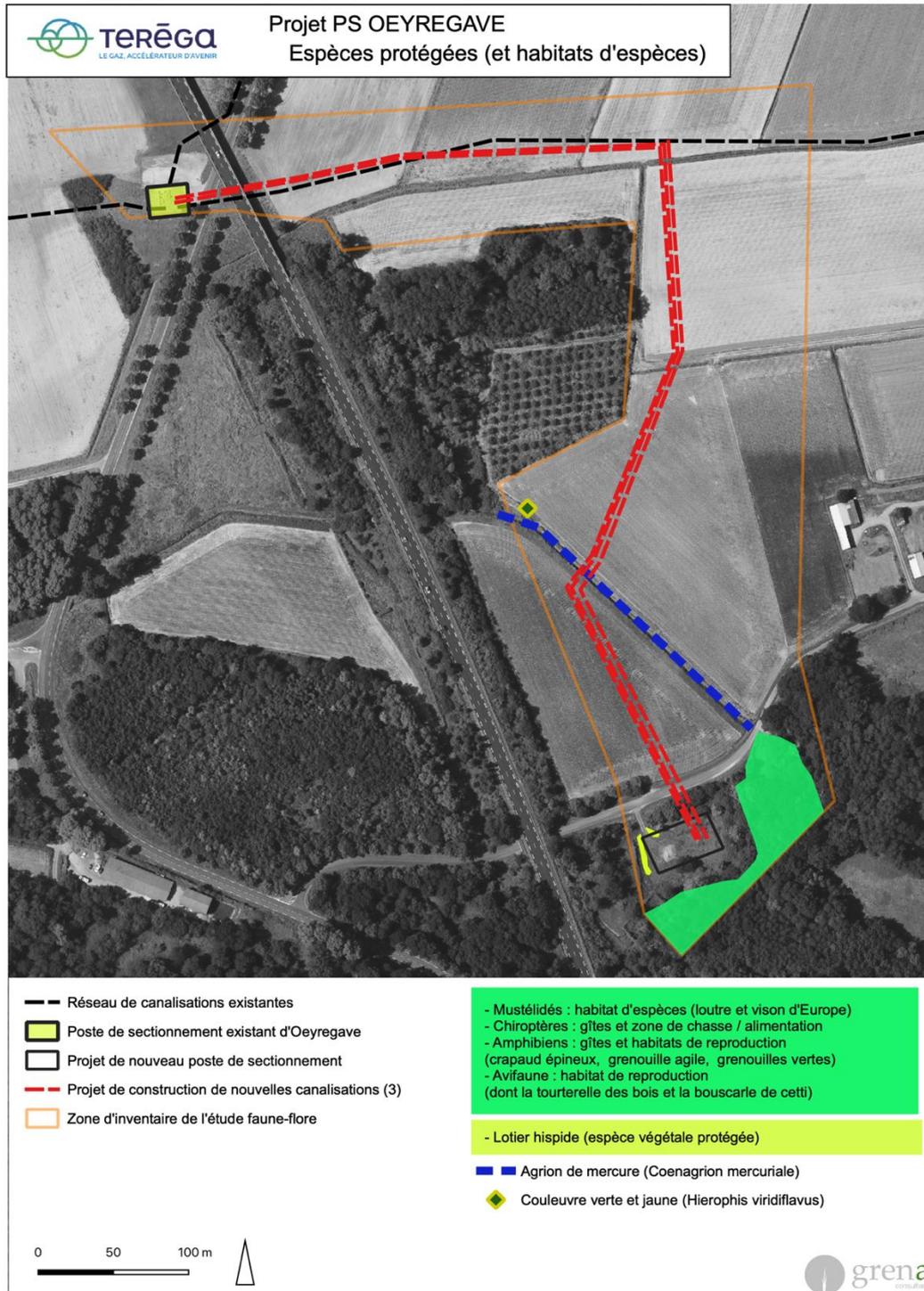
Nom latin	Nom français	Protection	Statut Fr.	Zone d'observation
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Int. Eur (IV) N(2)	LC	Observation en bordure du cours d'eau de l'Arriou (sur haut de berge)
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Int. Eur (IV) N(2)	LC	Zone rudérale (projet d'implantation du poste de sectionnement)

Int.: Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne).
Eur.: Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (II/IV/V) : Annexe II et/ou IV ou V.
N : Arrêté du 19/10/2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés / art. 2 (protection intégrale & habitats) ou 3 (protection intégrale).

Liste rouge Aquitaine ; 2014 : LC : préoccupation mineure

La couleuvre verte et jaune a été observée en bordure de cours d'eau, elle fréquente probablement la zone d'implantation du futur poste de sectionnement qui présente des habitats favorables.

Figure 11 : Synthèse des espèces végétales et animales protégées



6. SYNTHÈSE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (FAUNE)

Aucune espèce animale exotique envahissante n'a été observée dans la zone de projet.

D. INVENTAIRE ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

Le code de l'environnement définit les zones humides comme « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

La délimitation des zones humides (rubrique 3.3.1.0 / C. envir., art. L. 214-7) est effectuée selon deux critères alternatifs que sont les sols hydromorphes et les plantes hygrophiles (C. envir., art. R. 211-108).

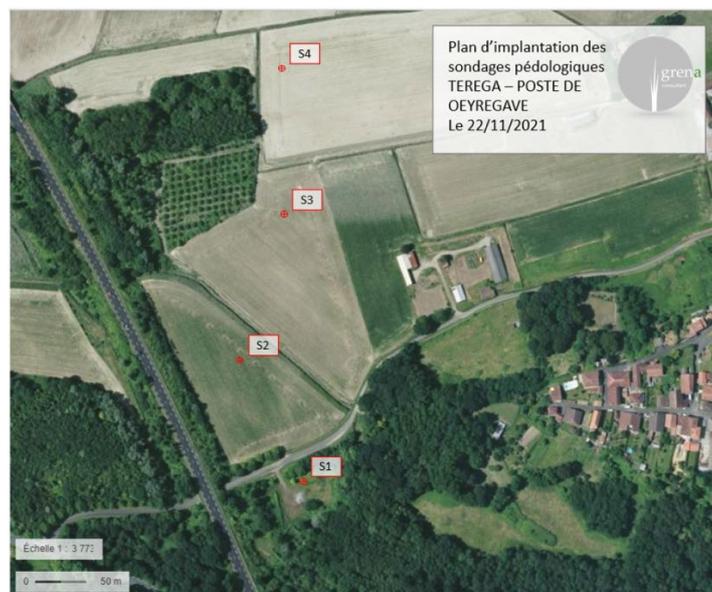
1. DONNEES EXISTANTES

Aucune donnée bibliographique évoquant des zones humides dans la zone d'étude n'a été inventoriée.

2. ANALYSE DU CRITERE PEDOLOGIQUE :

Dans les zones agricoles, la végétation n'étant pas spontanée, quatre sondages pédologiques ont été réalisés le 22 novembre 2021 par l'hydrogéologue de GRENA Consultant.

Figure 12 : Localisation des sondages pédologiques en vue de la délimitation des zones humides



Les résultats synthétiques sont présentés dans le tableau suivant et les résultats détaillées sont présentées en annexe.

Réf.	Profondeur	Résultats	Commentaires
S1	0,30 m /TN	Non humide	Sondage au refus sur matériaux de remblais.
S2	0,45 m /TN	Non humide	Sondage au refus sur galets et graves.
S3	0,43 m /TN	Non humide	Sondage au refus sur galets et graves.
S4	1,20 m /TN	Non Humide	Horizon rédoxiques peu marqués au-delà de la prof. de 0,60 m/TN

3. ANALYSE DU CRITERE DE LA VEGETATION :

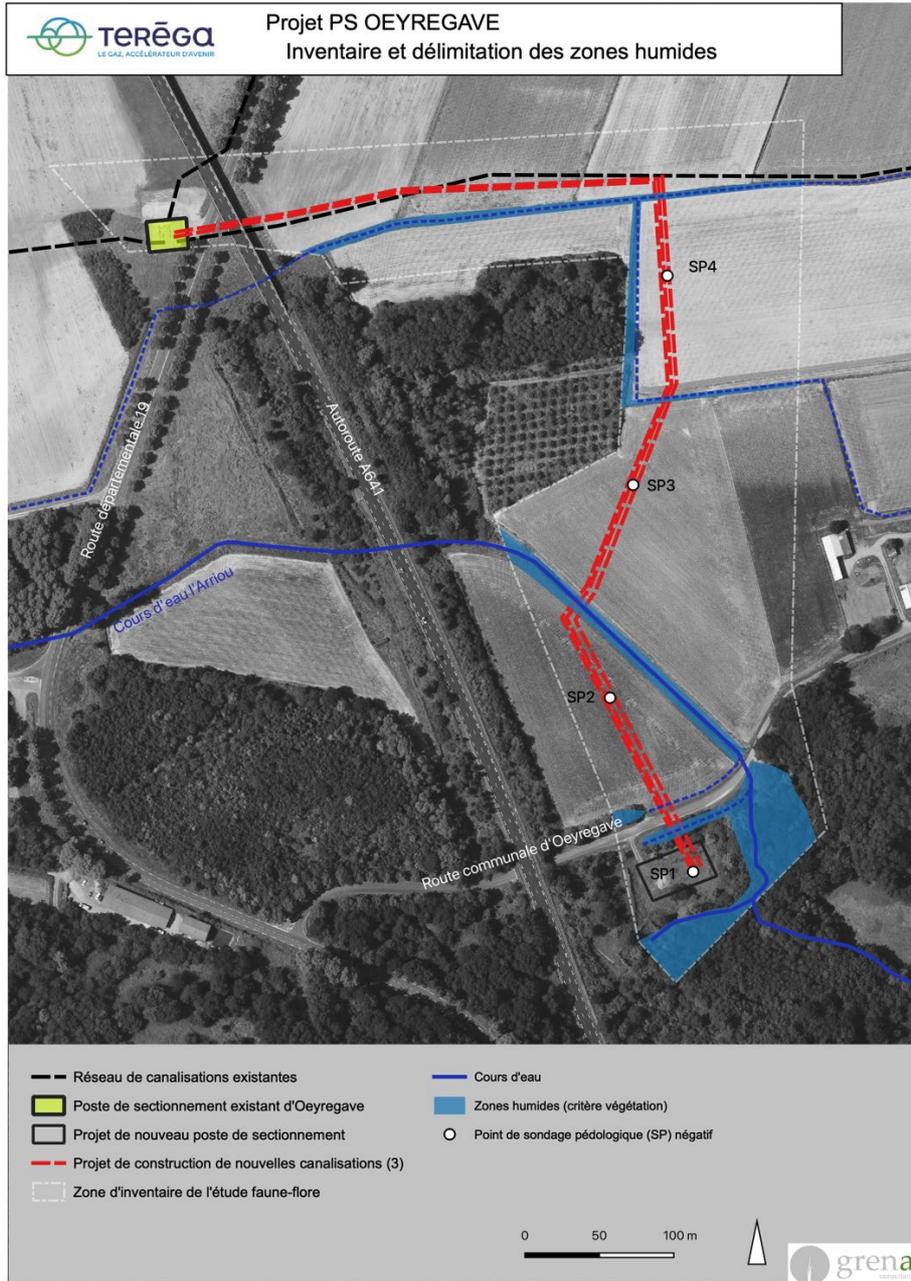
Les habitats naturels humides inventoriés sont :

Code CB	Code Eunis	Code NATURA	Habitats	ZH
37.71	E5.4	6430-4	Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces	H.
44.311	G1.211	91E0*	Forêt alluviale à laïche pendante	H.
44.921	F9.2	NIC	Saulaie marécageuse	H.
53.143	C3.24	NIC	Communauté à rubanier dressé	H.

4. SYNTHÈSE

La carte en page suivante présente les résultats de la délimitation des zones humides dans la zone d'étude.

Figure 13 : Inventaire et délimitation des zones humides

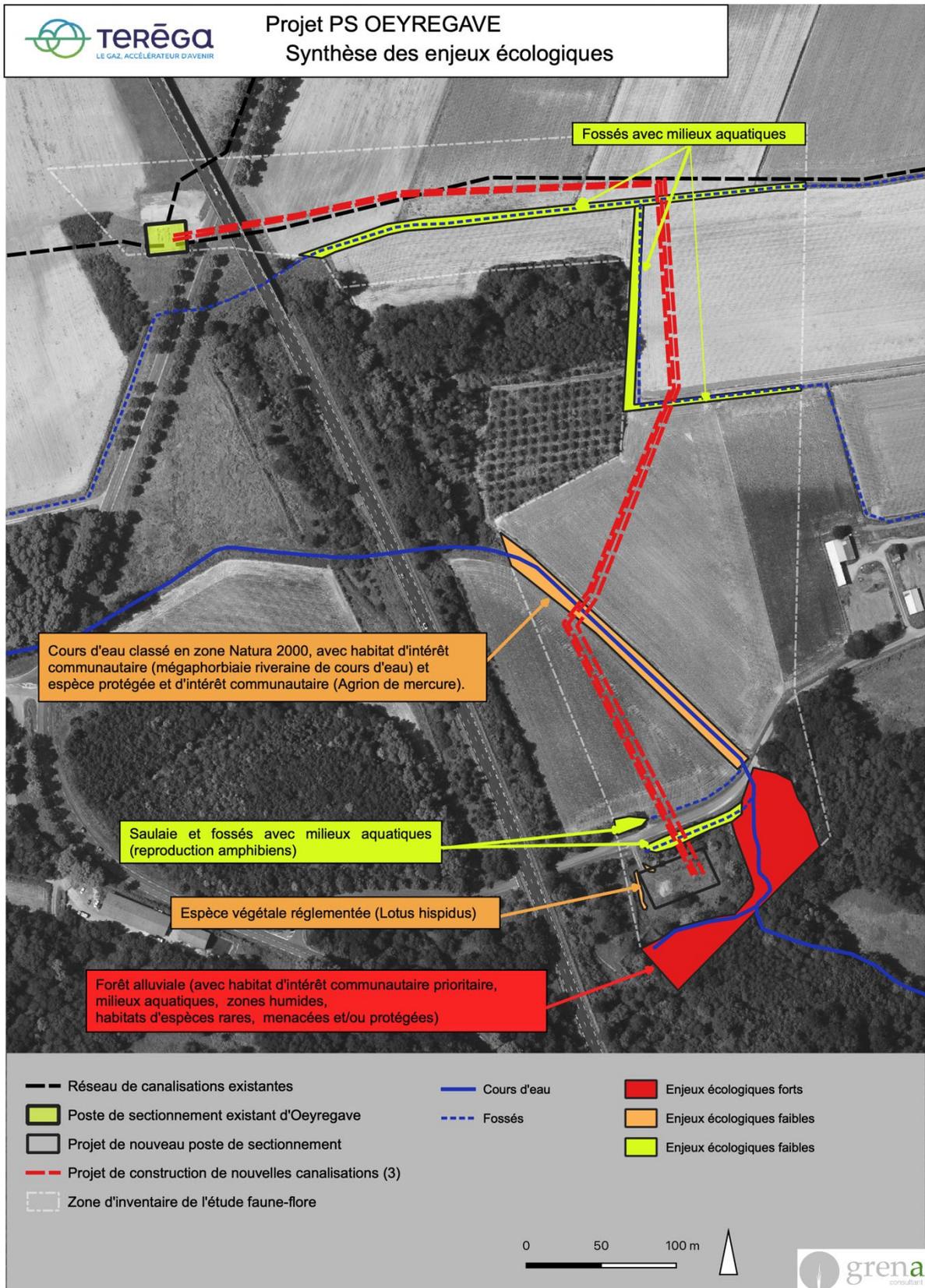


VI. Synthèse des enjeux du patrimoine naturel

L'étude faune-flore a permis de révéler les enjeux écologiques suivants :

- **Un cours d'eau** inventorié en site Natura 2000 avec présence avérée d'un habitat d'intérêt communautaire (mégaphorbiaie eutrophe riveraine des cours d'eau) et présence d'une espèce protégée (Agrion de mercure).
- **Des fossés** comprenant une végétation humide (communautés à rubaniers) avec habitats d'amphibiens (à ce jour : exclusivement groupes de grenouilles vertes).
- **Une zone d'implantation du futur poste de sectionnement** dégradée par des remblais et divers dépôts de matériaux. Les enjeux écologiques de cette zone sont essentiellement liés :
 - o aux fossés de bordure de route comprenant **une saulaie** (habitat humide) et des **milieux aquatiques** favorables aux amphibiens.
 - o la présence en bordure du chemin d'accès d'une **espèce végétale protégée, Lotus hispidus**, considérée commune en Aquitaine mais protégée par l'arrêté du 8 mars 2002,
 - o la **forte présence d'espèces exotiques envahissantes** (robinier faux acacia, buddleia, bambou, sanfoin d'Espagne....)
- Une **forêt alluviale (humide)** d'intérêt communautaire (classée prioritaire en application de la directive européenne) avec **présence d'espèces protégées avérées** (amphibiens, avifaune) et potentielles (mammifères) située autour du futur emplacement du poste de sectionnement.

Figure 14 : Synthèse des enjeux écologiques



VII. Proposition de mesures d'évitement et de réduction

1. MESURES D'EVITEMENT

En premier lieu, il convient de rappeler que les premières mesures d'évitement ont été prises lors de la définition du projet en étude conceptuelle (et notamment évitement des milieux boisés de la vallée alluviale, positionnement d'un nouveau poste dans une zone dégradée remblayée et correspondant à des divers dépôts de matériaux).

La configuration du projet proposé dans le cadre de l'étude faune-flore n'amène pas GRENA Consultant à proposer des mesures d'évitement supplémentaires dans la mesure où la définition du nouveau poste de sectionnement assure la protection intégrale des zones écologiques sensibles situées à proximité (cours d'eau et forêt alluviale) pendant les phases de construction et d'exploitation. Le positionnement du poste (et des emprises du projet) pourra éventuellement être révisé pour répondre à cet objectif de protection.

2. MESURES DE REDUCTION

Au regard du projet et des milieux écologiques sensibles inventoriées dans l'étude faune-flore, les mesures de réduction proposées sont :

- **Définir un protocole de lutte contre le risque de pollution accidentelle pendant la phase de chantier.** Lors des travaux, il conviendra de définir un protocole de prévention et d'intervention en cas de pollution des sols ou des eaux.
- **Définir les modalités de construction permettant de réduire les incidences des travaux de pose des canalisations sous le cours d'eau de l'Arriou** (rupture hydraulique, destruction des habitats aquatiques, relargage de particules fines) afin de préserver l'état écologique du cours d'eau.
- **Mettre en défens, baliser les zones écologiques sensibles** et notamment les milieux aquatiques à préserver pendant toute la durée du chantier.
- **Réaliser les travaux à des périodes de moindre sensibilité** pour la faune et les milieux aquatiques. Des mesures de réduction temporelles proposées sont :
 - o Coupe des arbres et arbustes entre septembre et le 1^{er} mars
 - o Travaux de pose de la canalisation en période de basses eaux (selon les niveaux piézométriques observés)
- **Définir un protocole de mise en jauge temporaire du lotier hispide (espèce végétale protégée)** afin de restaurer les stations en fin de projet autour du futur poste. A ce titre, GRENA Consultant recommande de consulter la DREAL Nouvelle Aquitaine (service patrimoine naturel) pour étudier la nécessité de réaliser un dossier dérogatoire exceptionnel de destruction d'espèce protégée pour la station de Lotus hispidus et pour les incidences temporaires du projet sur l'Agrion de mercure lors de la traversée de l'Arriou.
- **Définir un protocole de lutte contre les espèces exotiques envahissantes** sur le futur site de projet du poste de sectionnement (en phase de construction et d'exploitation).
- **Définir l'aménagement des talus situés autour du futur poste et notamment à l'interface avec les milieux naturels** (zones humides et cours d'eau) afin d'assurer une protection à long terme des zones écologiques sensibles, supprimer le risque d'érosion des talus

et lutter contre les espèces exotiques envahissantes. GRENA Consultant propose l'aménagement de talus végétalisés (arbustifs) permettant d'assurer une zone tampon entre les activités de TEREGA et les zones écologiques sensibles.

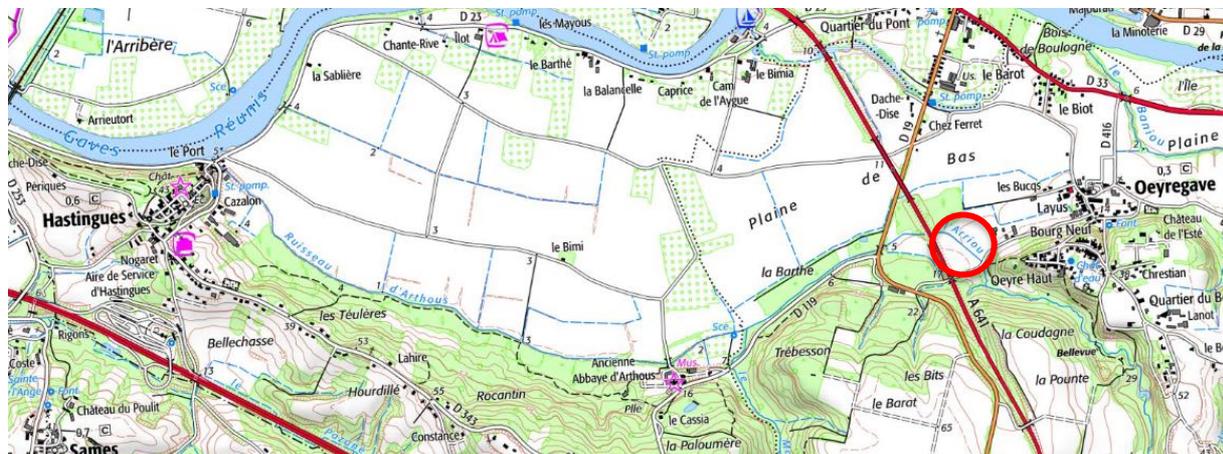
Ces mesures de réduction devront être précisés lors de la définition du projet et lors de la rédaction du dossier loi sur l'eau ou de l'étude d'impact.

VIII. ANNEXES

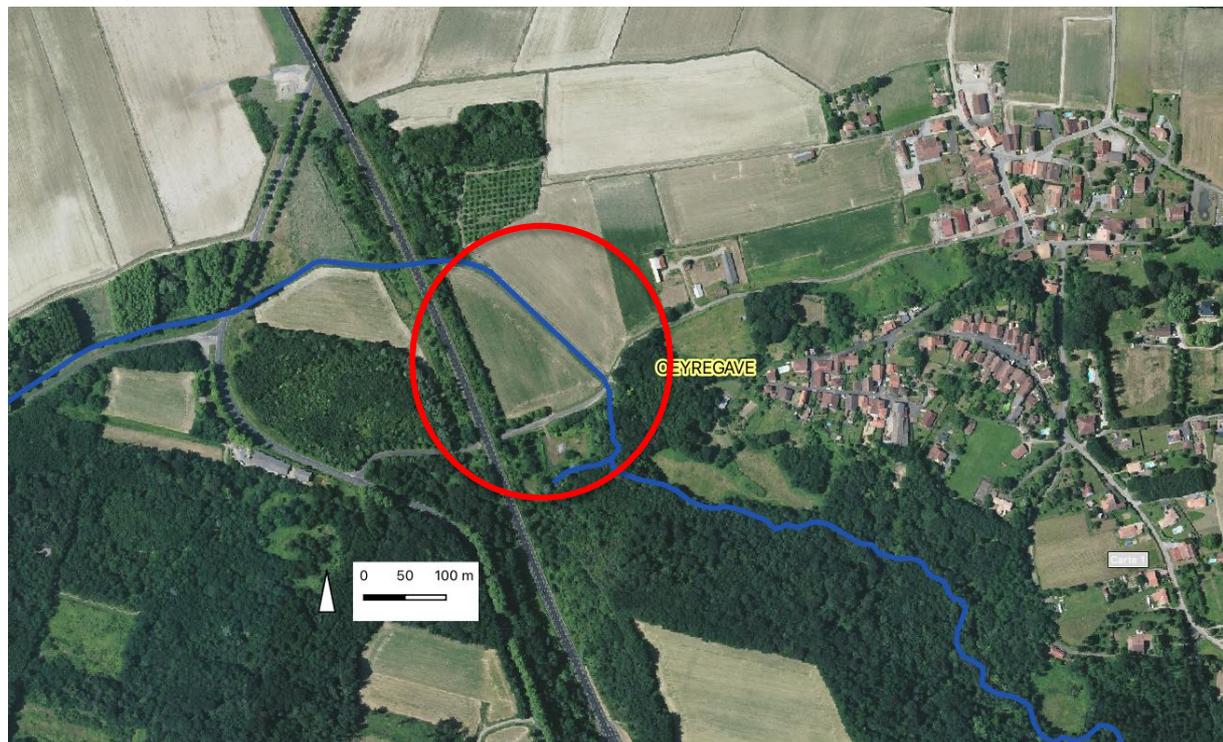
A. ANNEXE 1 : FICHE COURS D'EAU

COURS D'EAU L'ARRIOU	Commune : Oeyregave (40)	COURS D'EAU PERMANENT
<p>Autres dénominations : Estey d'Arthous, Arthous, l'arriou d'Espiacau</p> <p>Code hydrographique (SANDRE) : Q5600620</p> <p>Code masse d'eau (DCE) : non codifié</p>		
<p>Unité hydrographique de référence : Les Gaves Réunis du confluent du Gave d'Oloron au confluent de l'Adour (Q560)</p> <p>Masse d'eau réceptrice : Les Gaves Réunis (de Pau) du confluent du Gave d'Oloron au confluent de l'Adour (FRFR777)</p>		

Localisation sur carte IGN



Photographie aérienne / Situation



Inventaires nationaux et réglementation environnementale

SDAGE : Aucun classement

Inventaire du patrimoine naturel : aucun inventaire ZNIEFF

Cours d'eau non classée par l'arrêté

Cours d'eau classés en site Natura 2000 (Directive Habitats) : Le Gave de Pau (n°FR7200791)

État global de la masse d'eau

Non évaluée (cours d'eau hors DCE)

Caractéristiques hydromorphologiques :

Régime hydrologique	Non évaluée à ce jour.
Berges	<p><i>Partie forestière (mont) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur de berges : 0,30 à 0,80 m. - Végétation : aulnaie - Géométrie : berges symétriques, homogènes, régulières, pentes abruptes. - Légère érosion de berges en méandre. <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div>
	<p><i>Partie agricole (aval) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur de berges : de 1,50 à 2 m. - Végétation de type mégaphorbiaie. - Géométrie : berges symétriques, homogènes, régulières, pente à 45°. - Aucun signe d'érosion notable. <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div>
Lit mineur	<p>Lit à graviers et galets avec quelques plages de sables. Pente très faible. Chenal lentique homogène avec quelques radiers et mouilles en zone forestière.</p> <p>Largeur de la section mouillée en partie forestière : 1,50 m à 2,20 m, Largeur de la section mouillée en partie agricole : environ 1 m.</p>

	 <p>Frayère potentielle pour la faune piscicole : en attente des résultats de l'inventaire piscicole.</p>	
<p>Végétation rivulaire</p>	<p>Partie forestière : Forêt alluviale à laïche pendante (CB 44.311, EUNIS G1.211, NATURA 91E0 ; Zone humide) avec <i>Alnus glutinosa</i>, <i>Fraxinus</i> sp., <i>Sambucus nigra</i>, <i>Cornus sanguinea</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Carex pendula</i>, <i>Symphytum officinalis</i>, <i>Polystichum setiform</i>, <i>Carex remota</i>, <i>Oenanthe crocata</i>, <i>Lamium maculatum</i>, <i>Mercurialis perennis</i>, <i>Arum italicum</i>, <i>Polygonatum odoratum</i>, <i>Primula veris</i>.</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire de la directive européenne « Habitats » (91E0).</p> 	
	<p>Partie agricole : Mégaphorbiaie eutrophes des eaux douces (CB : 37.71 ; EUNIS : E5.4, NATURA : 6430-4 ; Zone humide) : <i>Phalaris arundinacea</i>, <i>Calystegia sepium</i>, <i>Urtica dioica</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Symphytum officinale</i>, <i>Epilobium hirsutum</i>, <i>Galium aparine</i>, <i>Allaria petiolata</i>, <i>Galega officinalis</i>, <i>Lythrum salicaria</i>, <i>Lysimachia vulgaris</i>, <i>Dactylis glomerata</i>, <i>Cyperus eragrostis</i>, <i>Rubus caesius</i>. Il est observé le développement de nombreux jeunes frênes (probablement taillés tous les ans).</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire, peu commun à l'échelle régionale et habitat de d'espèces protégées.</p> 	

Espèce animale protégée :

Partie forestière :

- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) : Arrêté du 08/01/2021 (art.2),
- Crapaux épineux (*Bufo spinosus*) : Arrêté du 08/01/2021 (art.2),
- Gpe Grenouille verte (*Pelophylax* sp.) : Arrêté du 08/01/2021 (art.2).
-

Partie agricole :

- Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) : Arrêté du 23 avril 2007 (art.3).



Agrion de mercure observé (r. l'Arriou - GRENA Consultant, juillet 2021)

Présence d'un affluent en rive gauche :

Petit affluent de la rive gauche du ruisseau de l'Arriou. Point amont correspondant au bassin d'eau pluviale de l'autoroute A641 avec ouvrage de régulation. Lit longeant la parcelle de stockage de VINCI. Rive gauche du ruisseau en partie remblayée (parcelle VINCI).



Bassin EP de l'autoroute / ouvrage de régulation (pelle guillotine)



Ouvrages identifiés :

Présence de 2 gaines sous la route communale d'Oeyregave.

Présence de dalles bétonnées en aval des 2 gaines sous route et de divers blocs.



Enjeux écologiques :

Habitats naturels	Mégaphorbiaie eutrophes des eaux douces (CB : 37.71 ; EUNIS : E5.4, NATURA : 6430-4 ; Zone humide) Forêt alluviale à laîche pendante (CB 44.311, EUNIS G1.211, NATURA 91E0 ; Zone humide) Lit de cours d'eau et végétation immergée des rivières (CB : 24.1 x 24.4).
Frayère	Frayère potentielle (partie forestière) : en attente résultats des inventaires piscicoles.
Espèces protégées ou patrimoniales	Axe de migration probable pour l'anguille. Partie agricole : <ul style="list-style-type: none"> - Axe de déplacement pour le vison d'Europe et la loutre - Zone de reproduction pour l'agrion de mercure Partie forestière : <ul style="list-style-type: none"> - Habitat d'espèces pour le vison d'Europe et la loutre. - Reproduction des amphibiens - Corridor de chasse et d'alimentation pour les chiroptères

B. ANNEXE 2 : RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES



SONDAGES PEDOLOGIQUES

réalisés selon les critères de définition de la zone humide retenus par l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et la circulaire du 18 Janvier 2010 – critère sol

Sondage : S1
Profondeur de sondage : 0,30 m/TN
Date : 22/11/2021

Projet : POSTE Oeyregave
Client : TEREGA
Lieu : Zone de stockage

Géologie : Carte géologique de Hasparren N°1002 - Alluvions Fluviales (Galets, graviers, sables)

Descriptif du point de sondage : Zone de stockage



Profondeur	Description des faciès		Référence des faciès	Niv. Eau & humidité	Traits rédoxiques	Traits réductiques	Horizon histique
0,0		0,00 m					
0,1	Remblais argileux		R				
0,2							
0,3		0,30 m					
0,4	Refus tarière manuelle sur matériaux de remblais						
0,5							
0,6							
0,7							
0,8							
0,9							
1,0							
1,1							
1,2							
1,3							

Morphologie

<input type="checkbox"/> Horizon rédoxique peu marqué (g)	<input type="checkbox"/> Horizon réductique G	<input type="checkbox"/> Sol incertain suite à un refus à faible profondeur
<input type="checkbox"/> Horizon rédoxique marqué g	<input type="checkbox"/> Horizon histique H	<input type="checkbox"/> Sol présentant une hydromorphie héritée suite à un remblaiement

Classes d'hydromorphie : **Non conduant**

Conclusion :

<input type="checkbox"/> ZONE HUMIDE suivant le critère sol
<input checked="" type="checkbox"/> NON ZONE HUMIDE suivant le critèresol





SONDAGES PEDOLOGIQUES

réalisés selon les critères de définition de la zone humide retenus par l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et la circulaire du 18 Janvier 2010 – critère sol

Sondage : S2
Profondeur de sondage : 0,45 m/TN
Date : 22/11/2021

Projet : POSTE Oeyregave
Client : TEREGA
Lieu : Parcelle agricole

Géologie : Carte géologique de Hasparren N°1002 - Alluvions Fluviales (Galets, graviers, sables)

Descriptif du point de sondage : Parcelle agricole labourée - Galets et graves à l'affleurement



Profondeur	Description des faciès		Référence des faciès	Niv. Eau & humidité	Traits rédoxiques	Traits réductiques	Horizon histique
		0,00 m					
0,0							
0,1							
0,2							
0,3		Argile marron, Galets et graves	A				
0,4							
0,5		0,45 m					
0,6	Refus tarière manuelle sur galets et graves						
0,7							
0,8							
0,9							
1,0							
1,1							
1,2							
1,3							

Morphologie

Horizon rédoxique peu marqué (g) Horizon réductique G Sol incertain suite à un refus à faible profondeur
 Horizon rédoxique marqué (g) Horizon histique H Sol présentant une hydromorphie héritée suite à un remblaiement

Classes d'hydromorphie : Néant

Conclusion :

ZONE HUMIDE suivant le critère sol
 NON ZONE HUMIDE suivant le critère sol





SONDAGES PEDOLOGIQUES

réalisés selon les critères de définition de la zone humide retenus par l'arrêté du 24 Juin 2008
modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et la circulaire du 18 Janvier 2010 – critère sol

Sondage : S3
Profondeur de sondage : 0,43 m/TN
Date : 22/11/2021

Projet : POSTE Oeyregave
Client : TEREGA
Lieu : Parcelle agricole

Géologie : Carte géologique de Hasparren N°1002 - Alluvions Fluviales (Galets, graviers, sables)

Descriptif du point de sondage : Parcelle agricole labourée - Galets et grès à l'affleurement



Profondeur	Description des faciès		Référence des faciès	Niv. Eau & humidité	Traits rédoxiques	Traits réductiques	Horizon histique
		0,00 m					
0,0	Argile marron, Galets et grès		A				
0,1							
0,2							
0,3							
0,4							
0,5	Refus tarière manuelle sur galets et grès						
0,6							
0,7							
0,8							
0,9							
1,0							
1,1							
1,2							
1,3							

Morphologie Horizon rédoxique peu marqué (g) Horizon réductique G Sol incertain suite à un refus à faible profondeur
 Horizon rédoxique marqué g Horizon histique H Sol présentant une hydromorphie héritée suite à un remblaiement

Classes d'hydromorphie : Néant

Conclusion : ZONE HUMIDE suivant le critère sol
 NON ZONE HUMIDE suivant le critère sol





SONDAGES PEDOLOGIQUES

réalisés selon les critères de définition de la zone humide retenus par l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et la circulaire du 18 Janvier 2010 – critère sol

Sondage : S4
Profondeur de sondage : 1,20 m/TN
Date : 22/11/2021

Projet : POSTE Oeyregave
Client : TEREGA
Lieu : Parcelle agricole

Géologie : Carte géologique de Hasparren N°1002 - Sables, argiles et tourbes du Würm

Descriptif du point de sondage : Parcelle agricole labourée



Profondeur	Description des faciès		Référence des faciès	Niv. Eau & humidité	Traits rédoxiques	Traits réductiques	Horizon histique
		0,00 m					
0,0							
0,1							
0,2							
0,3							
0,4							
0,5							
0,6		Argile limoneuse marron	A				
0,7							
0,8							
0,9							
1,0							
1,1							
1,2							
1,3							

Morphologie Horizon rédoxique peu marqué (g) Horizon réductique G Sol incertain suite à un refus à faible profondeur
 Horizon rédoxique marqué g Horizon histique H Sol présentant une hydro-morphie héritée suite à un remblaiement

Classes d'hydromorphie : **IIIb (GEPPA, 1981)**

Conclusion : ZONE HUMIDE suivant le critère sol
 NON ZONE HUMIDE suivant le critère sol

